



# CONSEIL GÉNÉRAL Haute-Loire

Chaque jour, avec vous.

## Programme Départemental d'Insertion de Haute-Loire 2011-2013

### ***Bilan 2010 Perspectives 2011-2013***



# SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	Page 2
- Définition des différentes natures de rSa	Page 3.
- Schéma : relatif au rSa « droits & devoirs »	Page 4
- Schéma : relatif à l'orientation	Page 5

## I / BILAN 2010

### 1) Données chiffrées

Répartition des bénéficiaires par :	Catégorie de rSa	Page 8
	Tranches d'âges	Page 8
	Type de foyer	Page 9
Cartes commentées : nombre de bénéficiaires orientés		Page 10
	: répartition entre orientation sociale et professionnelle	Page 11

### 2) Bilans des actions d'insertion

#### 2.1 L'insertion sociale

##### 2.1.1. L'accompagnement individuel

1 / Les orientations	Page 14
2 / L'accompagnement	Page 14
3 / La contractualisation	Page 17

##### 2.1.2 Les accompagnements collectifs

1/ Action « récréation »	Page 20
2/ Oasis sociale Arsac	Page 20
3/ Bilans de santé	Page 21

##### 2.1.3 Actions d'accompagnement par la mobilité

1/ Déménagements sociaux	Page 22
2/ Aide à la mobilité FIT formation	Page 22
3/ Aides directes	Page 22

#### 2.2 L'insertion prè-professionnelle et professionnelle

1/ Orientation des bénéficiaires du rSa vers Pôle Emploi	Page 23
2/ Accompagnement professionnel renforcé	Page 24
3/ Accompagnement des publics spécifiques	Page 25
4/ Soutien aux structures de l'IAE	Page 26
- Les aides au poste dans les entreprises d'insertion	
- Le soutien aux chantiers d'insertion	
5/ Les contrats aidés	Page 28

## II / PERSPECTIVES 2011-2013

1) <u>Les axes stratégiques du PDI 2011- 2013</u>	Page 30
---	---------

2) <u>Déclinaison des axes stratégiques</u> : Les fiches actions	Page 33
--	---------

Les fiches projets	Page 44
--------------------	---------

Conclusion	Page 50
------------	---------

Annexes :	schéma du parcours du bénéficiaire du RSA	Page 51
	glossaire des abréviations utilisées	Page 53

## PREAMBULE

La loi 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le rSa et réformant les politiques d'insertion stipule que le conseil général délibère avant le 31 mars de chaque année sur l'adoption ou l'adaptation du programme départemental d'insertion (PDI).

Celui-ci définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes.

Lors de sa séance de janvier dernier, l'Assemblée départementale avait autorisé la poursuite des actions prévues au PDI 2010 dans l'attente de l'adoption du PDI 2011 qu'il convenait d'articuler avec le pacte territorial pour l'insertion (PTI).

En effet, dans le cadre de la loi généralisant le rSa et réformant les politiques d'insertion, le Programme Départemental d'Insertion (PDI) est désormais étroitement lié avec le pacte territorial pour l'insertion (PTI). Si le PDI consigne l'ensemble des actions menées par le Conseil Général en matière d'insertion, le PTI quant à lui constitue un outil de coordination de l'offre existante entre tous les partenaires dans le domaine de l'insertion. Ces documents se doivent naturellement d'être en adéquation.

Afin de recueillir les analyses et les propositions des partenaires, une journée PTI a été organisée le 20 janvier 2011. De nombreux acteurs de l'insertion ont répondu à cette invitation dont 3 bénéficiaires du rSa siégeant au sein des équipes pluri-disciplinaires.

Quatre groupes de travail ont été mis en place sur les thèmes suivants :

- ↳ la santé
- ↳ la mobilité
- ↳ l'emploi & la formation
- ↳ la communication & la coordination

Chacun des groupes de travail a élaboré des propositions dont certaines ont été reprises dans les axes stratégiques du Conseil Général pour le prochain PDI triennal.

Compte tenu des contributions de cette journée, le contenu du présent PDI consolide l'existant et le complète par des pistes d'évolution ; le tout est décliné sous forme d'axes stratégiques et de fiches actions.

Il va au delà du seul public des bénéficiaires du rSa. En effet, certaines actions sont ouvertes à d'autres publics en difficulté d'insertion quel que soit leur statut.

C'est le cas des actions relatives au logement et à l'illettrisme mais aussi des Oasis Sociales et autres ateliers de vie sociale ou de santé.

\*\*\*

Chaque année, l'évaluation de la mise en œuvre de ce plan sera présentée à l'Assemblée départementale avec d'éventuelles adaptations conformément à ce que prévoit la Loi.

# DEFINITION DES DIFFERENTES NATURES DE RSA

## 1 / LE RSA SOCLE & RSA SOCLE MAJORE

Le rSa socle et le rSa majoré sont des allocations forfaitaires calculée selon un barème variant en fonction de la composition du foyer et du nombre de personnes à charge.

Le rSa majoré est attribué aux personnes en état de grossesse ou assumant seules la charge d'au moins un enfant ou autre personne de moins de 25 ans.

Ces allocations sont financées par le Département.

## 2 / LE RSA ACTIVITE

Le rSa activité est une allocation versée aux personnes en activité.

Elle est intégralement financée par l'Etat.

Elle vient compléter les ressources du foyer jusqu'au montant du Revenu Garanti (fixé par décret) correspondant à l'allocation forfaitaire + 62% des revenus professionnels.

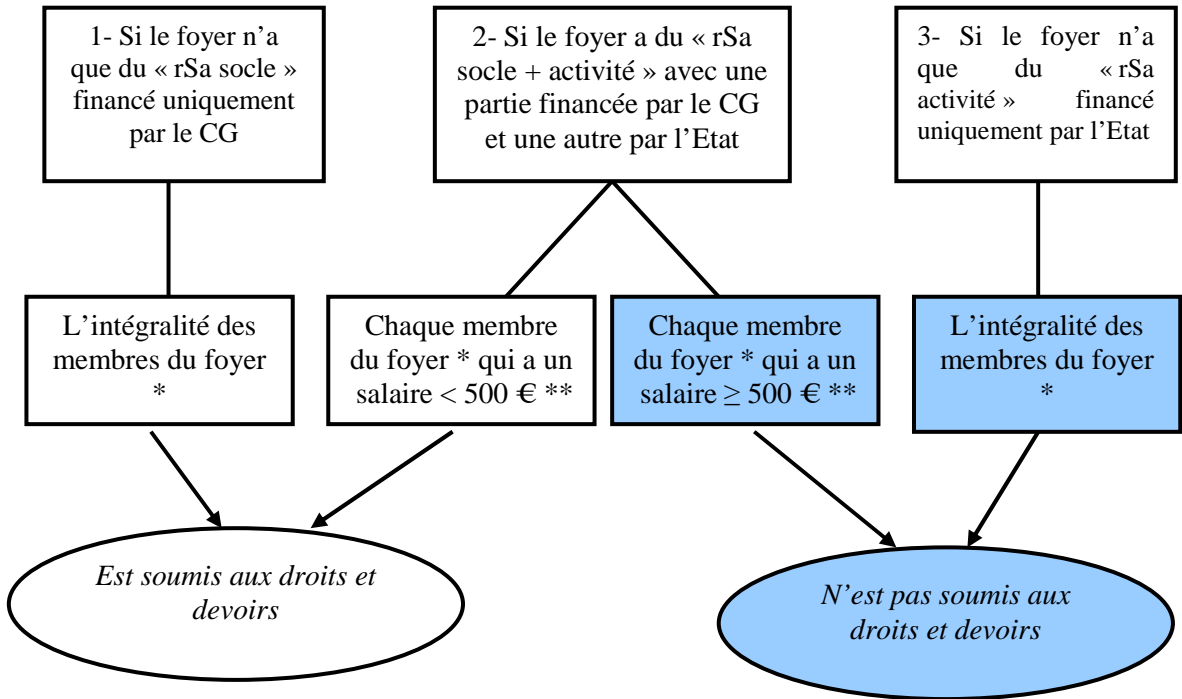
## 3/ LE RSA SOCLE & ACTIVITE (MIXTE)

Le rSa mixte (socle + activité) est versé aux personnes dont les revenus d'activité sont inférieurs au montant du rSa socle.

Il complète les revenus d'activités jusqu'au niveau du Revenu Garanti (rSa socle + 62% des revenus professionnels)

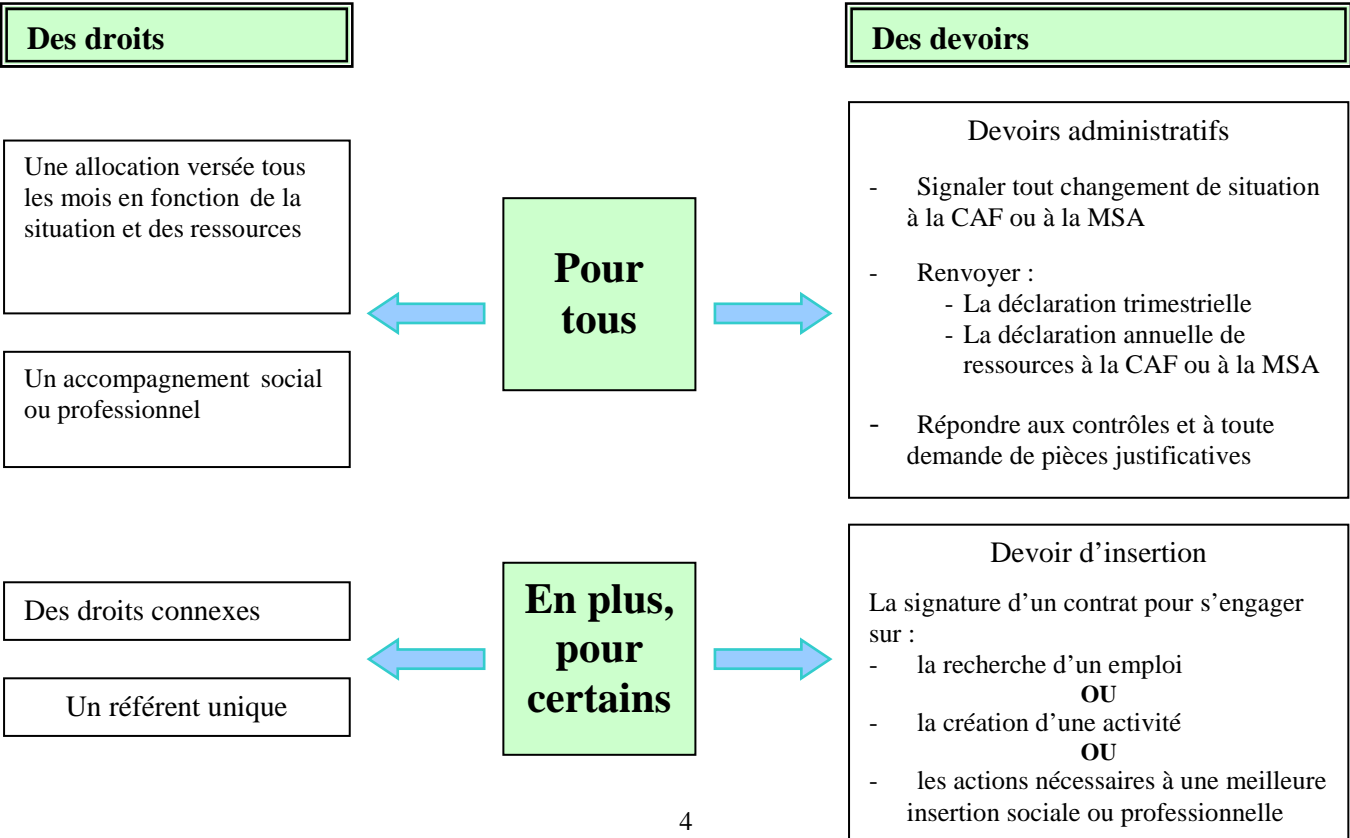
Les bénéficiaires de cette allocation sont à la charge partielle du Département (partie rSa socle).

# REPARTITION des BENEFICIAIRES du RSA SOUMIS OU NON AUX DROITS ET DEVOIRS

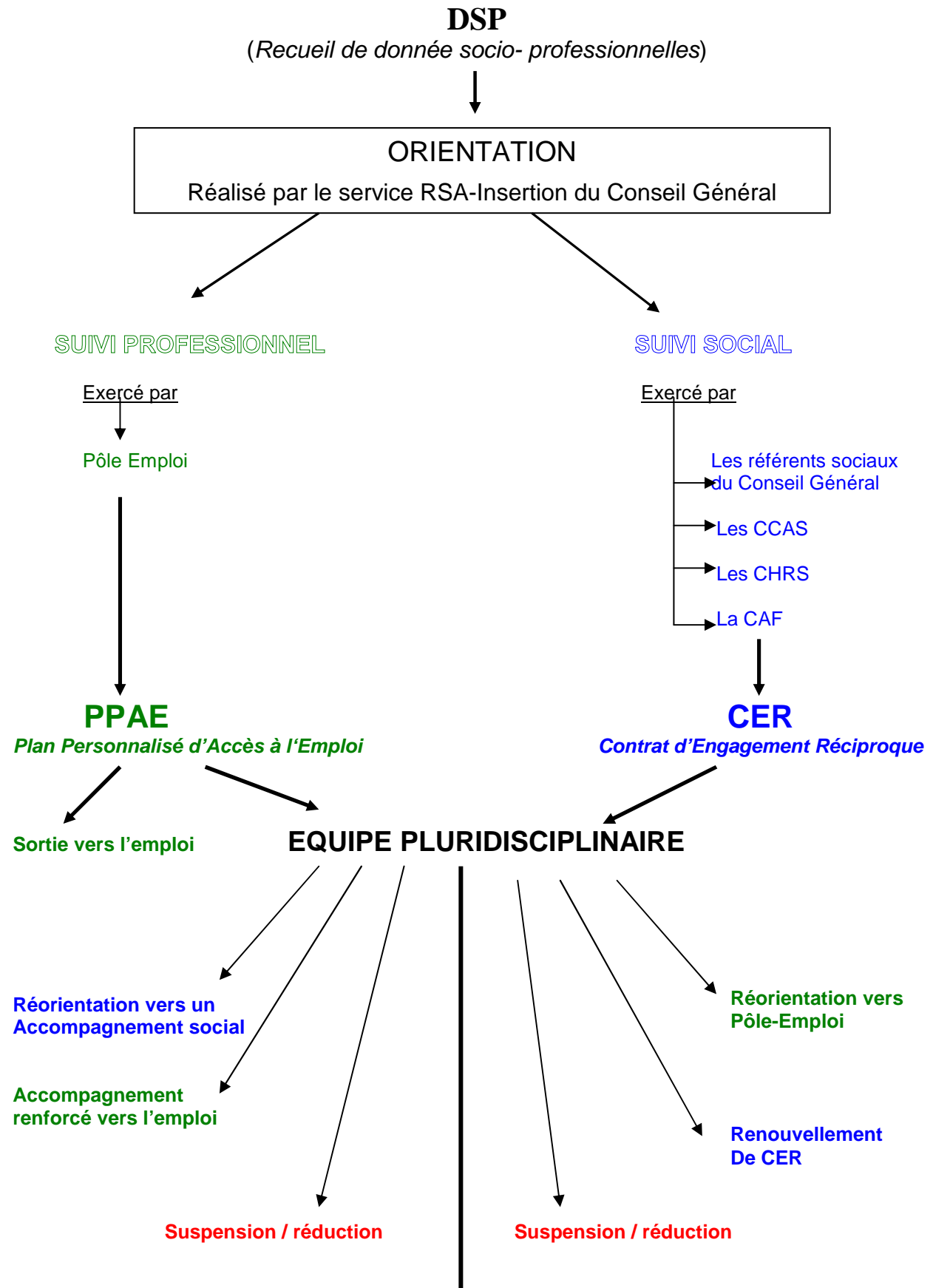


\* Les enfants et autres personnes à charge de – 25 ans ne sont pas concernés par les droits et devoirs.  
 \*\* Moyenne mensuelle des revenus d'activité perçus en trimestre de référence.

## Droits et Devoirs



**PARCOURS DES BENEFICIAIRES DU RSA SOUMIS AUX DROITS & DEVOIRS**





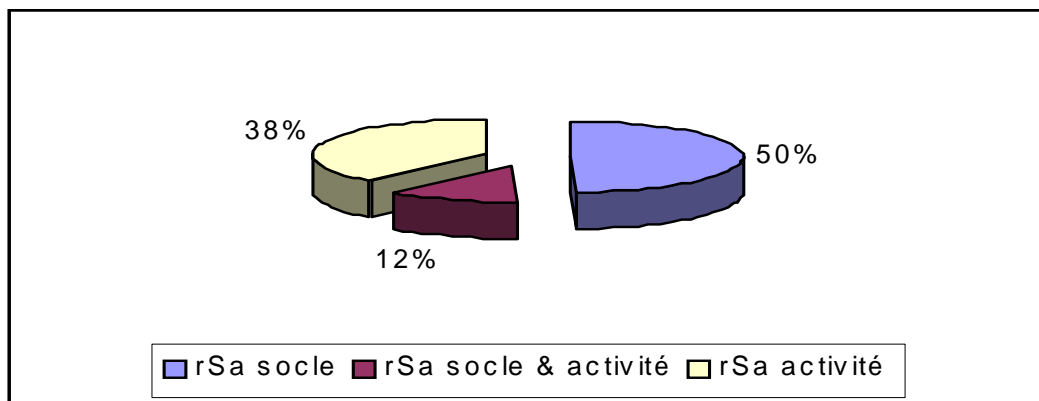
# I / BILAN 2010



# 1) DONNEES CHIFFREES

Le dispositif couvrait en 2010, 8 016 personnes en Haute-Loire (source CAF).

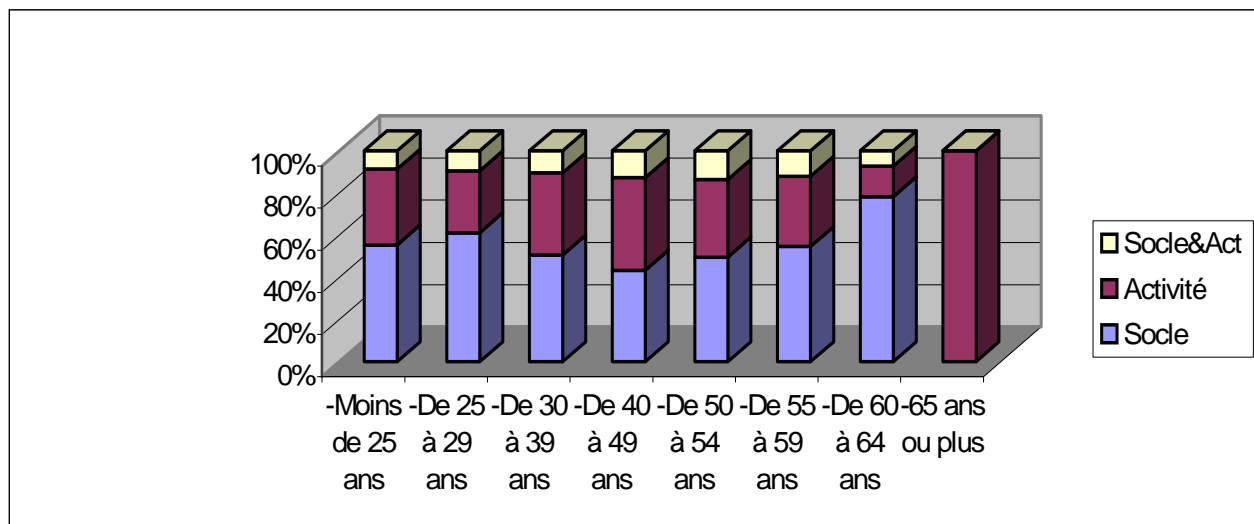
## A/ Répartition des bénéficiaires par catégorie de RSA



**Commentaires :** Au 31/12/2010, les bénéficiaires du RSA socle et socle + activité, soit relevant de la compétence financière du Département représentent les 2/3 du total des bénéficiaires

En décembre 2010 on dénombrait en foyer bénéficiaires du rSa : 1 947 brSa socle, 486 brSa socle & activité / 1 514 brSa activité

## B/ Répartition des bénéficiaires par tranches d'âges :



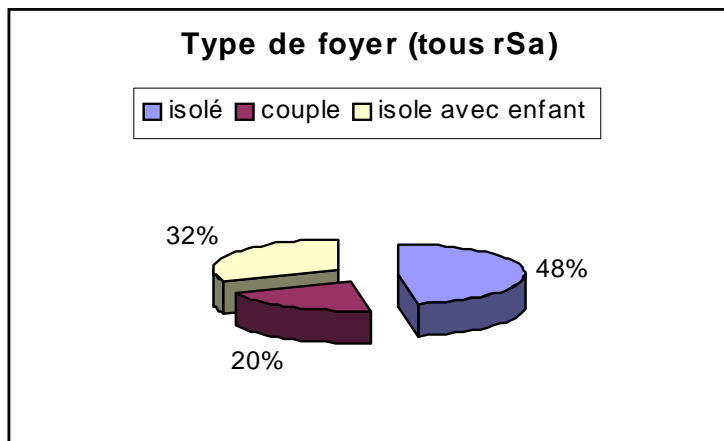
### Commentaires :

- les bénéficiaires du RSA socle sont les plus nombreux (+ de 50%) chez les jeunes de moins de 30 ans, puis à nouveau au delà de 50 ans. Pour atteindre 80% dans la tranche 60 à 64 ans (éléments à corrélés avec la composition du foyer)
- Les bénéficiaires du RSA activité sont les plus nombreux (44%) dans la tranche 40 à 49 ans (éléments à corrélés avec la composition du foyer).
- Au delà de 65 ans, données non significative, ne concerne qu'une seule personne.

## C/ Répartition par type de foyer

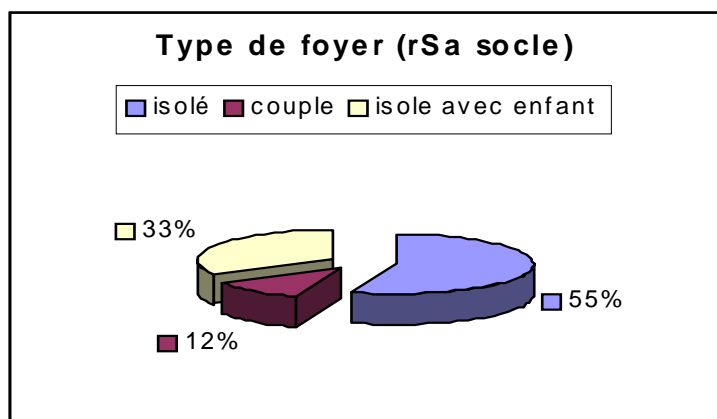
Les trois graphiques qui suivent, illustrent ces répartitions et traduisent des différences de répartitions des situations familiales, entre les catégories de bénéficiaires.

Les « isolés » étant plus nombreux dans le rSa sode, et les couple dans le rSa activité.

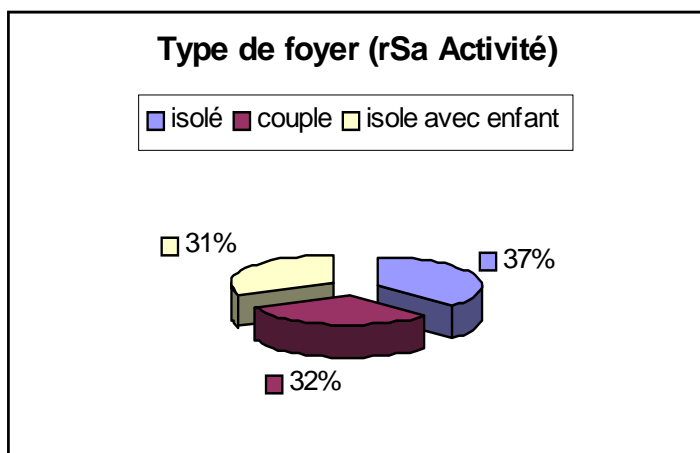


Sur l'ensemble des 3 catégories (socle, socle & activité et activité seulement), les personnes vivant isolées représentent presque la moitié des bénéficiaires du rSa, les couples (avec ou sans enfant) seulement le cinquième.

C'est l'illustration évidente des difficultés plus importantes pour une personne isolée, à s'insérer



Les tendances observées sur le graphique (tous rSa) sont ici accrues, puisque les couples représentent parmi les bénéficiaires du rSa socle seulement 12% (c/ 20% sur le total) alors que les personnes isolées sans enfant sont 55% (c/ 48% sur le total).



Dans le cadre du rSa activité, le poids des couples est proche du 1/3, soit des situations où l'un des membres peut avoir une activité même si cela ne produit que des revenus modestes.

**- Nombre de bénéficiaires du RSA orientés -**  
*( en % de la population de l'intercommunalité )*

**Commentaires :**

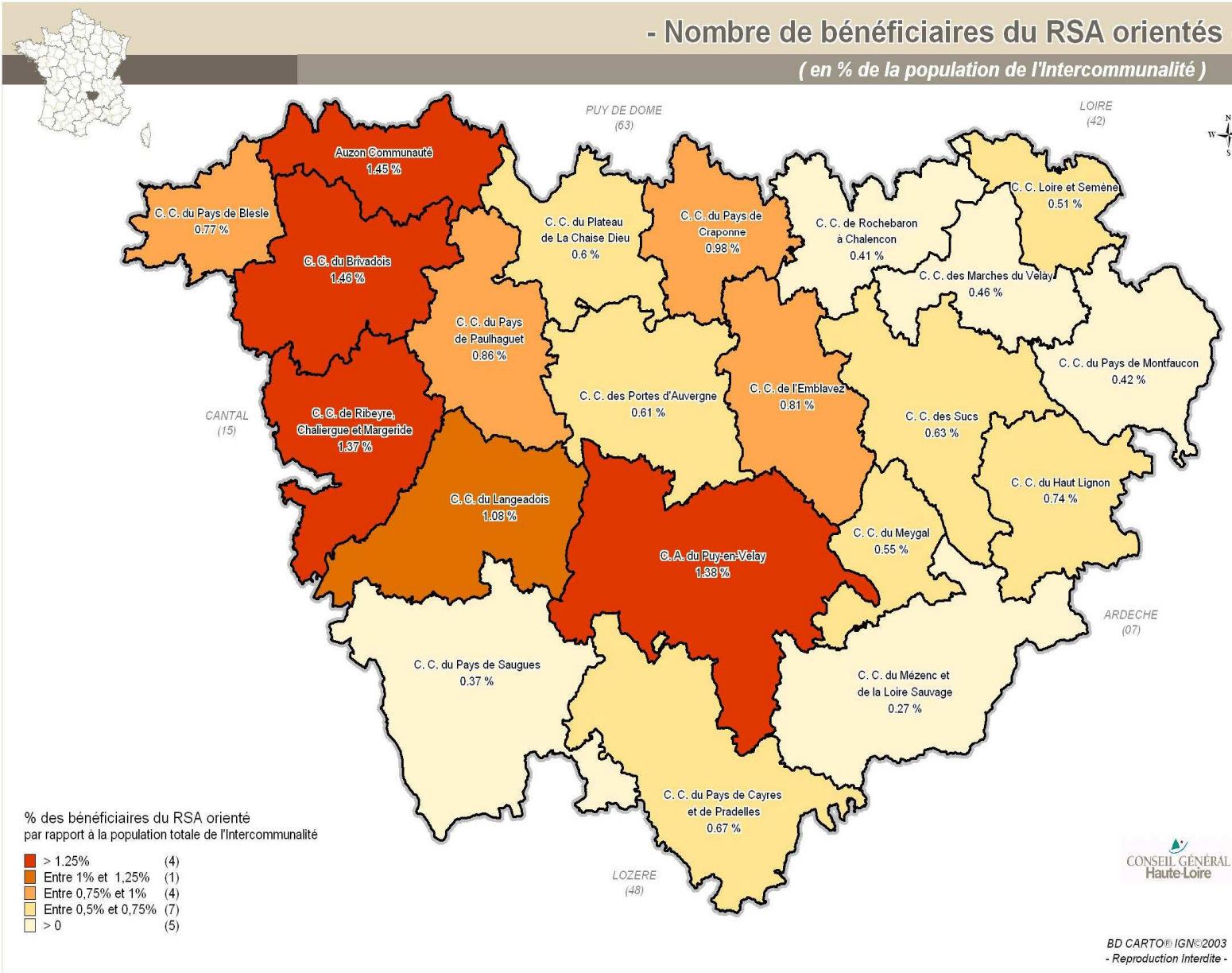
- Ces données concernent uniquement les brSa orientés, c'est à dire, ceux dont les ressources d'activité, n'excèdent pas 500€ mois, soit la population la plus fragile, au sein des différentes catégories de brSa.

- Les écarts entre les zones géographiques restent importants, puisque il varie de 1 à 5 entre la Communauté de communes du Mezenc et de la Loire Sauvage (0,27%) et celle du Brivadois (1,46%).

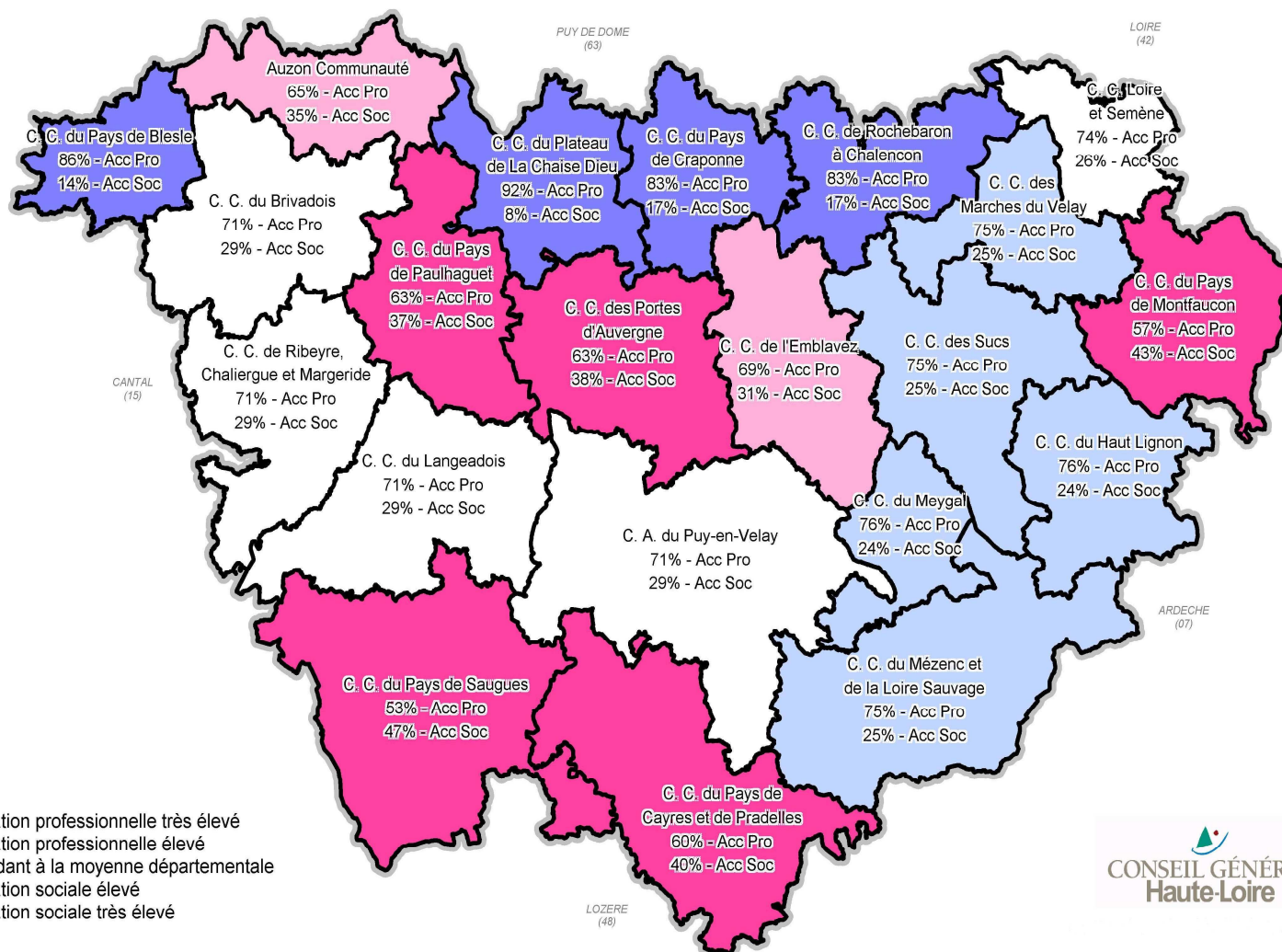
- De façon globale, c'est sur le nord-ouest du département et la zone urbaine de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay que l'on trouve le plus grand nombre de brSa.

- Au contraire, l'est du département présente un nombre de brSa orientés, qui se situe en deçà de la moyenne.

- Ces constats correspondent à ceux du passé, dans le cadre du RMI. La localisation des personnes les plus en difficultés dans le cadre du rSa reste la même que dans le cadre du RMI .



## - Répartition de Brsa orientés vers un accompagnement social ou professionnel



- % d'orientation professionnelle très élevé
- % d'orientation professionnelle élevé
- Correspondant à la moyenne départementale
- % d'orientation sociale élevé
- % d'orientation sociale très élevé

Lecture des chiffres:  
 86% - Acc Pro: Parmi les bénéficiaires du RSA sur l'intercommunalité 86% sont orientés vers un accompagnement professionnel  
 14% - Acc Soc: Parmi les bénéficiaires du RSA sur l'intercommunalité 14% sont orientés vers un accompagnement social

CONSEIL GÉNÉRAL  
Haute-Loire

BD CARTO® IGN©2003  
- Reproduction Interdite -

### Commentaires :

- Les écarts à la moyenne qui est : 71% orientation professionnelle et 29% orientation sociale, sont assez importants. Les CC du nord présentent des taux d'orientation pro très élevée (+ de 83%) et celles du sud plus faible (- de 60%)

- Cette répartition, lorsque le taux d'accompagnement social est élevé, pointe les zones où les situations individuelles sont les plus difficiles

- Globalement les zones qui comptent le plus de brSa, c'est à dire « l'arc brivadois – Puy en Velay » affichent une répartition entre accompagnement pro & social correspondant à la moyenne de notre département.

- « L'est » qui compte un taux de brSa plutôt faible, présente aussi une répartition où l'accompagnement pro est supérieur à la moyenne (à l'exception de la CC de Montfaucon).

- Ces écarts à la moyenne, notamment les CC du nord, doivent être observés en tenant compte de la faiblesse de population sur certaines zones. Ce qui « atténue » la valeur des taux.



## **2 / BILAN DES ACTIONS D'INSERTION :**

**FINANCEES OU REALISEES EN PARTENARIAT  
AVEC LE DEPARTEMENT EN 2010**

## **2.1 / L'INSERTION SOCIALE**

### **2.1.1 / L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES BENEFICIAIRES DU RSA**

Le nombre de personnes orientées par le Conseil Général ne coïncide pas toujours avec le nombre de personnes accompagnées par les référents qu'ils soient sociaux ou professionnels, dans la mesure où les bénéficiaires qui n'avaient pas rempli ou transmis l'imprimé de recueil des données socioprofessionnelles (DSP) ne peuvent pas être orientés.

Plusieurs relances ont été effectuées, sur ces situations qui réduisent progressivement ces écarts. Cependant fin 2010 on comptait près de 600 bénéficiaires du RSA non orientés, par défaut de DSP. En août 2011 ces situations représentaient moins de 100 bénéficiaires.

#### **1/ LES ORIENTATIONS**

Au cours de l'année 2010, **581** bénéficiaires du RSA ont été orientés vers un accompagnement social (soit 28,8% du total des orientés) : **448** vers un accompagnement par les travailleurs sociaux du Conseil Général et **133** vers un accompagnement par les partenaires que sont la CAF (31), les CCAS de Brioude (20) et du Puy en Velay (60), les CHRS Le Tremplin (17) et Trait d'Union (5).

#### **2/ L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL**

##### **A / Accompagnement des bénéficiaires du RSA par les personnels du Conseil Général**

Les assistants sociaux polyvalents de secteur (57 secteurs sur le département) sont chargés de l'accès aux droits et 12 référents spécialisés RSA ont effectué l'accompagnement individuel de **448 bénéficiaires du RSA**.

Les accompagnements collectifs effectués par les travailleurs sociaux du département sont déclinés dans la partie « accompagnements collectifs » ainsi que dans les fiches actions en fin de PDI.

##### **B/ Accompagnement des bénéficiaires du RSA par les CHRS**

Les CHRS accueillent les publics les plus exclus et souvent en errance. Le souci premier de ces publics n'étant pas la régularisation administrative de leur situation, un grand nombre d'entre eux sont affiliés administrativement dans un autre

département que le département d'accueil ; ce qui explique les écarts entre le nombre de personnes orientées et celui des personnes réellement accueillies.

↳ Actions réalisées par le CHRS « **Le Tremplin** » :

- Le Service d'Accueil et d'Orientation a accompagné **142 personnes** bénéficiaires du RSA (domiciliation, hébergement d'urgence, accompagnement vers un logement sans passer par l'hébergement)
- L'hébergement d'insertion a accompagné **23 ménages** bénéficiaires du RSA **soit 40 personnes**.

↳ Actions réalisées par le CHRS **Trait d'Union**

- Trait d'Union a accueilli et accompagné **182** bénéficiaires du RSA en 2010.
- Parallèlement à l'accompagnement individuel, le CHRS a mis en place un certain nombre d'ateliers :
  - des ateliers créés et gérés en interne :  
Cuisine, hygiène domestique, jardin potager
  - des ateliers mis en place avec des partenaires :  
Lecture avec l'association Brioude Ville Lecture  
Média avec la Médiathèque de Brioude  
Sensibilisation au tri avec le SICTOM  
Gestion/Budget avec la Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin
  - des ateliers créés et gérés par les bénéficiaires :  
Tricots & Cuir

### **C/ Accompagnement des bénéficiaires du RSA par les CCAS**

↳ Actions réalisées par le **CCAS du Puy en Velay**

Pendant l'année 2010, le CCAS a accompagné au total, **258 personnes** et 70 d'entre elles sont sorties de l'accompagnement (changement de statut, déménagement, emploi, réorientation...)

En effet, dans le dispositif conventionnel qui lie le département et le CCAS, il est prévu un accompagnement social de ce dernier en direction des bénéficiaires orientés vers un parcours professionnel mais qui nécessitent un suivi social complémentaire de droit commun à l'accompagnement de Pôle Emploi ; ce qui explique l'écart entre les orientations sociales du département et les personnes réellement suivies par le CCAS.

Pour mémoire, les travailleurs sociaux du CCAS accompagnent individuellement les bénéficiaires mais ils appuient cet accompagnement sur un certain nombre d'actions collectives (des actions à caractère culturel, des ateliers organisés au Centre Roger Fourneyron, des randonnées, des actions à caractère solidaire).



#### ↳ Actions réalisées par le **CCAS de Brioude**

En 2010, le CCAS de Brioude a accompagné **20 personnes**. Aucune de ces personnes n'est sortie de l'accompagnement.

En plus des entretiens individuels, le CCAS gère l'aire d'accueil des gens du voyage et, à ce titre, a initié une action de pré-scolarisation en collaboration avec une institutrice spécialisée.

Il met aussi en place les TIG (Travaux d'Intérêt Général) en collaboration avec le SPIP et il gère des appartements d'accueil d'urgence.

#### **D/ Accompagnement des bénéficiaires du RSA par la CAF**

Au cours de l'année 2010, **31 familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans** ont été orientés par le Conseil Général, vers les conseillères en économie sociale et familiale de la CAF (sur la communauté d'agglomération du Puy et sur Monsitrol).

Ce sont 26 familles qui ont conclu un CER (les autres ont été réorientées en raison d'un changement de situation, déménagement, perte des droits RSA, remise en couple...).

Les conseillères ont effectué, auprès de ces personnes, un accompagnement individuel qui portait, essentiellement, sur les points suivants :

- Accès aux droits (CMU, choix du médecin référent, Accès aux énergie et aux réductions sociales)
- Accès aux soins (Bilan de santé, soins dentaires, lunettes, suivi psychologique,...)
- Changement de logement (pas adapté, problèmes de voisinage, indécence,...)
- Accompagnement pour la scolarisation, l'inscription en CLSH, ou en structure de garde, mise en place d'une TISF
- Découverte de lieux de socialisation (ludothèque, lieu d'accueil parent/enfant, etc...)
- Accompagnement pour les démarches administratives, conseils dans le suivi du budget (mensualisation des charges, échéancier pour les dettes, demandes financières exceptionnelles) .
- Recherche formation pour apprentissage de la langue française.
- Accompagnement dans le choix d'une démarche pré-professionnelle (programme cible Emploi, )

Pour la mise en place de ces actions d'accompagnement, elles ont activé leurs réseaux (liste non exhaustive) :

- Pôle Emploi (programme Cible Emploi)
- Mission Locale (PRIMERE)
- Lieux d'accueil parents enfants
- Fit Formation
- CIDFF
- ADMR
- AED/AEMO

- Service social départemental & PMI

Par ailleurs, des actions collectives ont été menées notamment sous couvert des ateliers « budget » co-animés par la CAF et le Conseil Général.

Les principaux freins rencontrés sont : la difficulté à se projeter dans un avenir professionnel, un faible niveau de qualification, des problèmes de mobilité difficiles à résoudre sans projet professionnel, des difficultés à trouver des places en crèche et des structures pour l'apprentissage de la langue française.

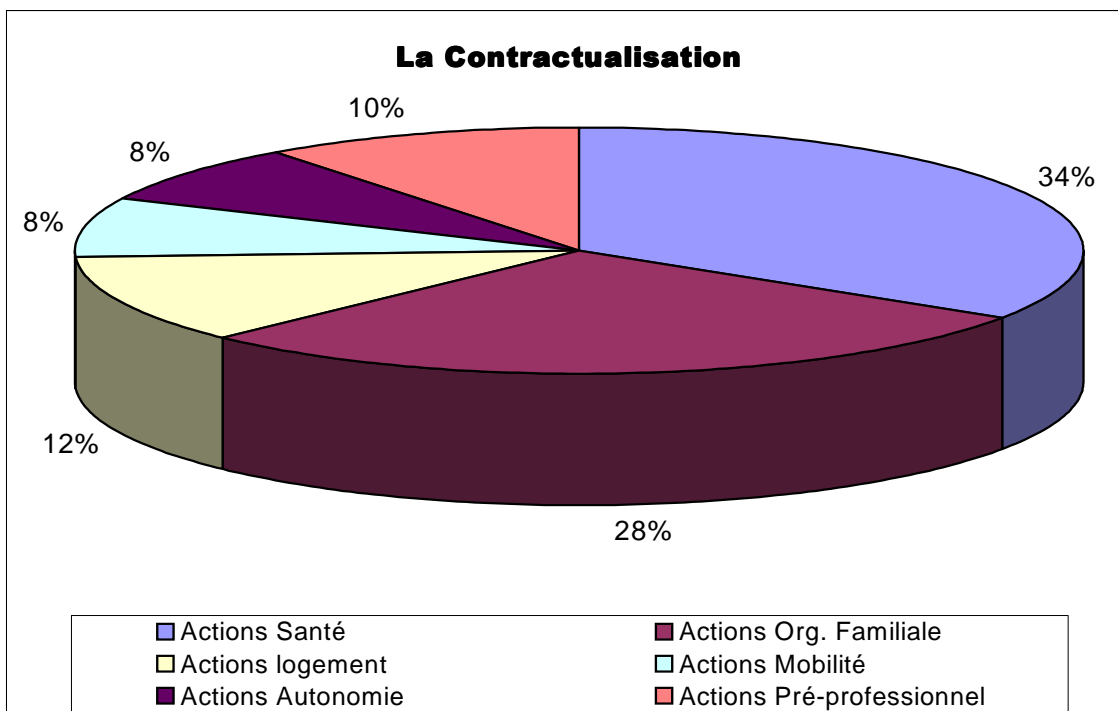
### 3/ LA CONTRACTUALISATION

L'accompagnement individuel se fait sur la base d'une contractualisation avec les bénéficiaires du rSa à l'aide du Contrat d'Engagement Réciproque (CER) qui diagnostique les problématiques mais surtout propose des actions d'insertion pour lever les freins à l'emploi, face aux problèmes identifiés. Le CER est signé pour une durée de 6 mois ou un an et fait l'objet de bilans d'étape. Ces derniers permettent la connaissance du suivi, des avancées, de l'apparition de nouveaux problèmes, ou encore du non respect par la personne de ses engagements.

Plus de **90%** des personnes orientées vers un accompagnement social ont rempli un CER avec leur référent et ce, sans faire l'objet de relances. Ceci atteste que l'acte d'orientation est bien constitutif du lien qui s'instaure entre le bénéficiaire et son référent.

Ci après sont présentés des graphiques et commentaires sur les résultats observés au sein de ces CER.

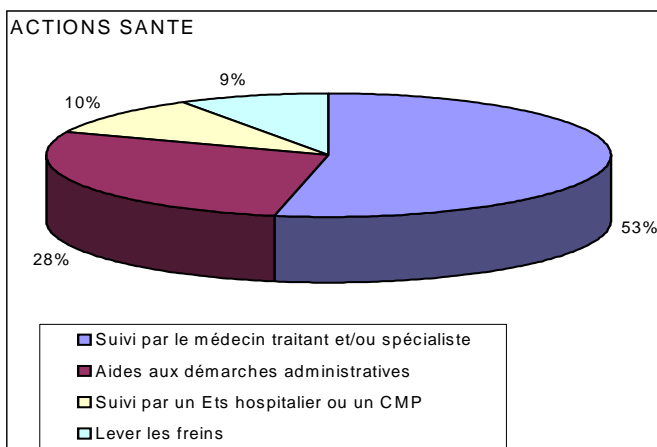
La diversité des situations ne peut être traduite dans son intégralité, cependant les éléments qui suivent, permettent d'avoir une vision assez précise des problématiques rencontrées et des suivis mis en place.



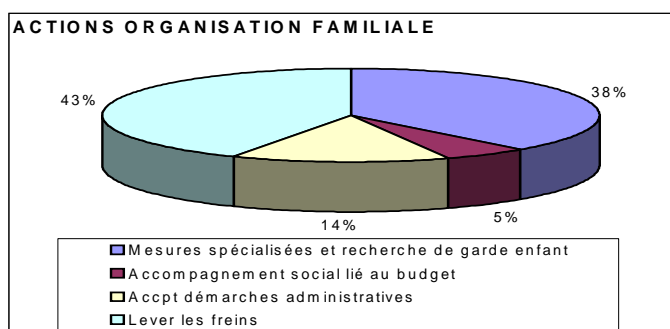
**Observations :** Le pourcentage d'actions inscrites dans le CER ne correspond pas systématiquement à l'intensité du besoin des bénéficiaires.

En effet, dans certaines zones du territoire, il n'existe pas de moyens ou de dispositifs pour pallier la ou les difficultés pointées (Mobilité – Autonomie...).

#### Détail par typologie d'actions :

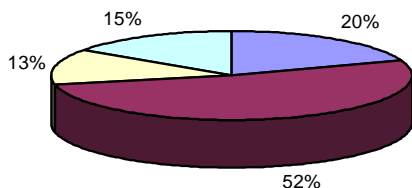


Pour la thématique Santé, le 1er moyen mis en œuvre reste l'accompagnement du médecin traitant ou du spécialiste, lequel est à disposition de la plupart des bénéficiaires. Ce qui apparaît dans le graphique (53%).  
Viennent ensuite les aides aux démarches administratives (dossier MDPH, CMU ...)



Pour ce qui est de la thématique « organisation familiale », le maillage départemental est suffisamment dense pour répondre aux besoins. Se regroupent sous « lever des freins » une diversité d'actions et démarches administratives (le quotidien, factures...). Notons que l'accompagnement aux démarches « en jaune » correspond aux dossiers de retraite.

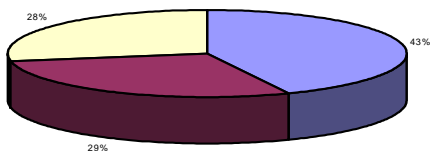
### ACTIONS MOBILITE



- Diagnostic du problème de mobilité
- Solutionner l'absence de permis et faciliter son financement
- Solutionner l'absence de véhicule, aide à l'acquisition et faciliter son entretien
- Lever les freins à la mobilité

Dans le champ de la mobilité, qui ne représente que 8% du total des actions, l'accès au permis de conduire (52%) s'impose comme la mesure majeure, préconisée pour répondre aux problèmes.

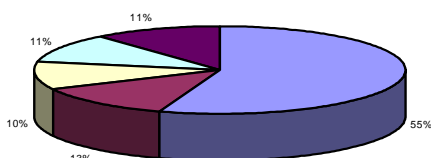
### ACTIONS AUTONOMIE



- Réduire l'isolement des personnes - Réhabiliter l'image de soi
- Se familiariser avec la langue française
- Lever les freins à l'autonomie

Pour ces actions autonomie (+ du ¼ de celles mise en œuvre), on observe que la réduction de l'isolement est majoritaire (*les oasis sociales là où elles ont été mises en place répondent à ce besoin*), suivie par les actions de « familiarisation avec la langue française ».

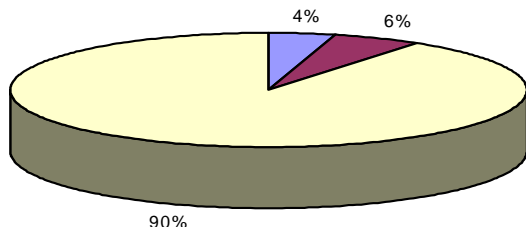
### ACTIONS LOGEMENT



- Changeement de logement
- Aide aux démarches administratives
- Amélioration du logement
- Aide aux problèmes budgétaires
- Lever les freins liés au logement

Le dispositif le plus souvent utilisé face aux problèmes de logement reste celui du changement de logement, lequel peut s'opérer, via nos dispositifs de déménagements sociaux (conventions), ou aides financières directes.

### ACTIONS PRE-PROFESSIONNELLES



- Activité agricole
- Préparation de concours et formation
- Se rapprocher du monde du travail

Ces actions (10% du total) correspondent au long travail préalable à l'insertion professionnelle proprement dite. Les référents reconstituent le passé professionnel des personnes, mettent en exergue leurs atouts, leur potentiel et ébauchent avec elles l'esquisse d'un projet professionnel.

## 2.1.2 / DES ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS

Au cours de l'année 2010, 2 Oasis Sociales ont fonctionné : l'action « Récréation » sur Retournac et l'Oasis Sociale d'Arsac en Velay.

### **1/ Action « Récréation » portée par la Communautés de communes des Sucs-Retournac :**

Depuis sa mise en place, cette action a permis à **17 personnes** de sortir de l'isolement. Il s'agit à 65% d'ex bénéficiaires du RMI ou de bénéficiaires du RSA. Les actions proposées, en partenariat avec le Secours Catholique ont permis d'augmenter l'autonomie des personnes, de créer du lien social, de permettre une ouverture sur le tissu associatif local et le monde extérieur.

Bien que très éloignées de l'emploi, 3 personnes ont trouvé un emploi ou une formation ; 4 personnes ont accepté de prendre en compte leurs problèmes de santé ; 3 personnes ont changé de statut et 6 nouvelles personnes ont intégré le groupe en 2010.

### **2/ Oasis Sociale portée par le CCAS d'Arsac en Velay**

Suite à un bilan diagnostique réalisé en 2007 et faisant apparaître des besoins d'insertion sociale sur la zone Sud de l'unité territoriale du Puy Rural, la mise en place d'une Oasis Sociale a été validée. Trois travailleurs sociaux ont été mis à disposition par le Conseil Général pour l'encadrement et la gestion du groupe. L'action a débuté en novembre 2009.

L'objectif de ce travail était de rompre l'isolement des personnes, favoriser l'instauration de liens sociaux, l'ouverture, la restauration de l'estime de soi. L'action « phare » de cette Oasis fut, sans conteste, la participation du groupe à un plateau télé organisé avec le soutien logistique d'élèves en formation BTS audio visuel au GRETA.

Sur les 8 personnes présentes au départ de l'Oasis :

- Un seul abandon
- Une personne a trouvé un emploi durable
- Deux personnes ont suivi des formations (dont une en projet de création d'entreprise)
- Deux ont occupé des emplois ponctuels (l'une a un projet de formation, l'autre est accompagné par un service spécialisé dans sa recherche d'emploi)
- Deux personnes sont sorties de leur solitude, elles ont tissé des liens et pris en compte leurs problèmes de santé ; elles sont accompagnées par le service social départemental.

L'implication des travailleurs sociaux a été déterminante au regard du succès de cette Oasis. Le temps de travail consacré par les personnels du Département à cette « oasis » constitue un facteur déterminant de sa réussite.

### **3/ La mise en œuvre des bilans de santé sur les Unités Territoriales**

Depuis plusieurs années, le Conseil Général collabore avec la CPAM pour la mise en œuvre de bilans de santé en direction des publics précaires. Désormais, une convention de partenariat lie le Conseil Général et la CPAM.

Ces bilans ont lieu sur :

- Brioude à l'Unité Territoriale du Conseil Général
- Le Puy en Velay à l'annexe de la CPAM, rue Richond des Brus
- Yssingeaux dans les locaux de la CPAM au Pôle Social de Crisselle

Le parcours proposé au public se décline comme suit :

- Une sensibilisation
- Un examen de santé comprenant la remise des résultats
- Un accompagnement en aval

Tout au long de ces étapes, les référents sociaux des personnes jouent un rôle très important dans la mesure où ils font prendre conscience aux bénéficiaires que la santé est partie intégrante de leur parcours d'insertion.

En 2010, la CPAM a réalisé 31 séances de sensibilisation et 35 séances de bilan pour un total de 272 personnes en situation de précarité (69% de chômeurs, 24% de personnes sans activité professionnelle, 5% d'ouvriers et 2% de retraités).

### **1) Les déménagements sociaux**

Au cours de l'année 2010, **23 déménagements sociaux** ont eu lieu.

Une convention lie le Conseil Général et 3 chantiers d'insertion afin d'assurer ces déménagements sur l'ensemble du département.

- La Régie de Quartier a assuré 12 déménagements sociaux sur le Bassin d'Emploi du Puy en Velay,
- Le chantier Réagir 43 en a assuré 7 sur le Bassin d'Emploi de Brioude,
- Le chantier Pause Café porté par l'Armée du Salut a assuré 4 déménagements sur le Bassin d'Emploi Yssingeaux & Monistrol.

Le coût 2010 fut de : 8 509 €

### **2) L'aide à la mobilité par l'organisme FIT Formation**

Pour l'année 2010, le Conseil Général a réglé conformément au marché public passé avec FIT Formation : 14 diagnostics de mobilité, 1 590 heures de code en faveur de 18 personnes, et 398,5 heures de conduite en faveur de 14 personnes.

Sur les 2 périodes du marché passé avec FIT Formation, la réussite à l'examen du code de la route est en moyenne de **58%** et la réussite à l'examen du permis de conduire est de **75,50%**.

En 2010, les solutions de mobilité ont été les suivantes :

- Obtention du permis B : **73%**
- Orientation vers conduite de voiturette : **11%**
- Fin d'apprentissage en boîte automatique : **3%**
- Levée des obstacles à l'utilisation des transports en commun : **3%**
- Fin de parcours en auto école ordinaire : **10%** (pour cette dernière catégorie, il s'agit des personnes qui n'ont pas pu terminer leur parcours mobilité dans les délais impartis par le Conseil Général soit 18 mois).

La participation financière du Département s'élève en 2010 à : 21 446 €.

### **3) Les aides directes à la mobilité**

Dans le cadre de la mobilité, **52 personnes** ont été aidées par le Conseil Général pour un montant total de 15 534,69€.

Ces aides concernent : des permis de conduire, la préservation du véhicule (assurance, carte grise...), des frais de déplacement, des cartes de transport, du taxi social.

Il convient de noter que les cartes de transport (transport en commun) et le taxi social ont été utilisés essentiellement sur l'Unité Territoriale d'Yssingeaux.

Les aides à la mobilité représentent **87%** du montant total des aides directes versées aux bénéficiaires pour l'exercice 2010.

## 2.2 / L'INSERTION PRE-PROFESSIONNELLE & PROFESSIONNELLE

### 1 / ORIENTATION DES BENEFICIAIRES DU RSA VERS POLE EMPLOI DANS LE CADRE DU DROIT COMMUN

Au cours de l'année 2010, **1 435 personnes** bénéficiaires du rSa ont été orientées vers Pôle Emploi (soit 71,2 % des orientations).

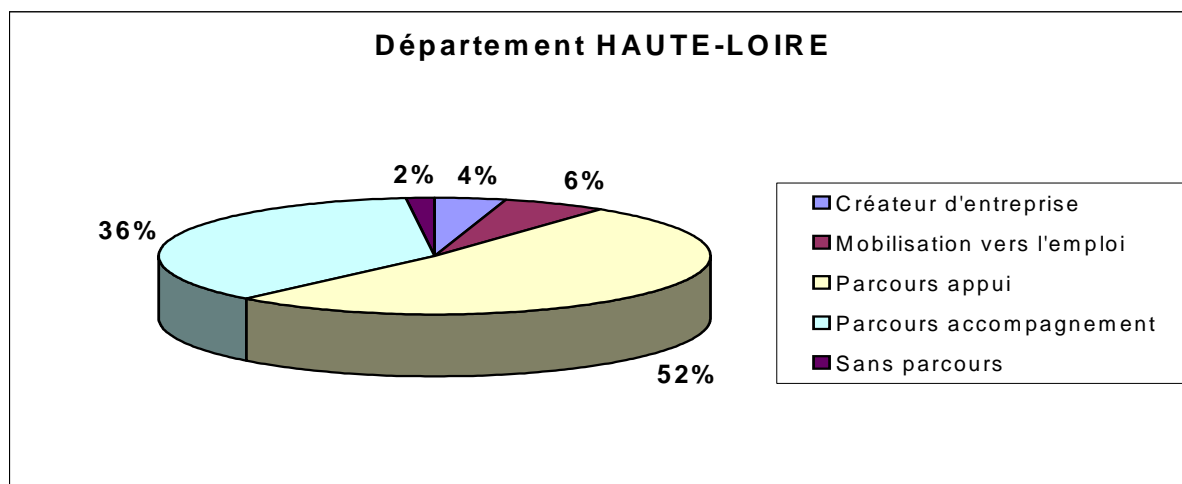
Notre partenaire recense au 31 décembre 2010, **1 912** demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA.

L'écart est constitué par un certain nombre de personnes n'ayant pas rempli le questionnaire de recueil de données socioprofessionnels (DSP) ; document indispensable à l'orientation, ainsi que par des brSa orientés vers le « social » mais néanmoins inscrit à Pôle Emploi.

Les femmes demandeurs d'emploi sont plus nombreuses sur les bassins de Brioude (**57%**) et d'Yssingaux/Monistrol (**60%**) que sur le bassin du Puy en Velay (**53%**).

Les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA représentaient en 2010 **13%** de l'ensemble des demandeurs d'emploi en catégorie A (catégorie comprenant les personnes immédiatement disponibles pour un emploi à temps complet).

#### REPARTITION des BENEFICIAIRES du RSA DANS LES PARCOURS de POLE EMPLOI



Pour mémoire,

- le parcours d'appui (52%) s'adresse aux demandeurs d'emploi présentant une faible distance à l'emploi
- le parcours d'accompagnement (36%) concerne des demandeurs d'emploi dont la distance à l'emploi est plus importante ; on y trouve les prestations de type « Cible Emploi », « Bilan de Compétences Approfondi », « Trajectoire Emploi », « les accompagnements CAP Emploi »...
- le parcours de mobilisation a pour objectif d'amener vers l'emploi des publics en difficultés sociales et personnelles inscrits en catégories A, B, C et très éloignés de l'emploi.



## 2/ L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL RENFORCE DES BENEFICIAIRES DU RSA PAR POLE EMPLOI

Pour renforcer l'accompagnement dans la recherche d'emploi, une convention a été signée pour l'exercice 2010 entre le Département et **Pôle Emploi** pour l'accompagnement professionnel renforcé des bénéficiaires du RSA.

Cette convention avait permis de financer l'équivalent de 2 postes à Temps Plein à Pôle Emploi (95 556€), pour assurer l'accompagnement de **160 bénéficiaires du RSA**.

Compte tenu du contexte économique, le Conseil Général avait arrêté les indicateurs de suivi ci dessous :

- Nombre de sorties durables fixées à 25%
- Nombre de sorties de transition fixées à 20%
- Nombre de sorties positives fixées à 10%

Ce qui portait le nombre de sorties dynamiques à 55%.

Jusqu'en novembre 2010, Pôle Emploi a accompagné **146 personnes**.

Pourcentage de sorties durables (CDI, CDD de plus de 6 mois, créations d'entreprises, stage ou titularisation dans la fonction publique) réalisé par Pôle Emploi : **12,30%**

Pourcentage de sorties positives (constituées essentiellement par les mises en formation) réalisé par Pôle Emploi : **8,90%**

Pourcentage de sorties en emploi de transition (CDD ou intérim de moins de 6 mois et contrats aidés chez un employeur de droit commun) réalisé par Pôle Emploi : **69,90%**

Toutefois, il convient de noter qu'il s'agit d'un cumul (toutes les périodes en CDD ou missions d'intérim effectuées par un même bénéficiaire ont été comptabilisées).

Enfin, le taux de personnes qui sont restées sans solution à la fin de leur suivi n'est que de **9%** ; soit la traduction de l'efficacité du dispositif, au profit de brSa qui étaient en début de parcours éloignés de l'emploi et ou confrontés à des problématiques multiples.

En 2011 cette action s'est poursuivie, au travers d'un marché public (condition d'éligibilité au FSE), dont l'attributaire est la société CLAF avec des résultats pour le 1<sup>er</sup> semestre tout à fait satisfaisant. Mais avec certaine difficulté à obtenir un suivi des personnes de la part de Pôle Emploi et une « dominante » pour ce suivi à la résolution de problèmes sociaux.

### 3/ L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS SPECIFIQUES

#### 1) L'insertion d'un public jeune sans qualification avec l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance

En 2010, **2 parcours** ont été financés par le Département conformément à la convention passée entre le Conseil Général et le Conseil Régional, pour un montant de 10 063,35€ représentant 963 heures de formation – montant auquel s'ajoute une cotisation de 8 000,00 €.

Cette convention n'a pas été reconduite en 2011 car elle concerne des publics inscrits comme demandeurs d'emploi orientés désormais par le Conseil Général vers un accompagnement professionnel.

#### 2) L'insertion des créateurs d'entreprises avec l'ADIE

L'ADIE –selon une convention signée entre l'organisme et le Conseil Général- a permis la création et le soutien de 12 entreprises dont **3 bénéficiaires du RSA**. La part des créateurs sans diplôme a tendance à augmenter : ils sont 21% en 2010. Par ailleurs, 75% des micro entrepreneurs vivent en milieu rural. Le commerce occupe une position dominante dans les créations d'entreprises. Le taux d'insertion des micro entrepreneurs financés par l'ADIE est de 79%.

Cette convention n'a pas été renouvelée dans la mesure où les créateurs d'entreprises sont désormais orientés vers Pôle Emploi qui dispose d'un parcours spécifiques pour les créateurs d'entreprises et qui a signé une convention avec l'ADIE.

#### 3) L'insertion des artistes avec l'AFPA

En 2009, un marché a été passé avec l'AFPA pour l'accompagnement de bénéficiaires du RSA ayant un projet artistique ou culturel.

Au cours de l'année 2010, **7 bénéficiaires du RSA** ont été accompagnés par l'AFPA et son opérateur « Le Transfo ». Cette action a permis aux 7 bénéficiaires d'avancer sur leur projet (accès à des réseaux spécialisés, réalisation de documents de présentation, montage de dossiers de financement, création d'outils Internet, préparation d'expositions...).

## 4 / LE SOUTIEN DU DEPARTEMENT AUX STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Malgré un recentrage sur ses missions sociales, le Conseil Général de Haute-Loire maintient un certain nombre d'actions en faveur de l'insertion professionnelle et à ce titre, il mène une politique particulièrement attentive à l'égard des structures d'insertion par l'activité économique.

### 1) Les aides au poste d'insertion dans les entreprises d'insertion

Dans le courant de l'année 2010, **5 entreprises d'insertion** ont été aidées par le Conseil Général (paiements en 2010 de postes d'insertion 2009) pour une dépense de 12 840 €.

Il s'agit des entreprises Naturelhome, NTA, Gépéto, ID Travaux et ADEF+ pour un total de **8,56 ETP**.

Il convient toutefois de noter qu'au 15 septembre 2010, l'entreprise Gépéto était en cessation de paiement. Les salariés de cette dernière, encore en contrats au moment de la cessation ont été reclassés grâce aux dispositifs CLAME et CTP.

Le Conseil Général, en activant la clause d'insertion sociale dans certains de ses marchés publics, a permis à l'entreprise de travail temporaire d'insertion **ADEF+** de faire travailler **16 bénéficiaires du RSA** qui ont été mis à disposition des entreprises retenues pour réaliser ces marchés.

### 2) Le soutien aux chantiers d'insertion

Les chantiers d'insertion constituent un élément essentiel de la politique départementale d'insertion.

Basés sur une activité de production ou de services utiles au territoire et à ses habitants, ils permettent à des personnes éloignées (voir très éloignées) de l'emploi de progresser vers une insertion professionnelle dans le cadre d'un projet personnalisé d'accompagnement qui associe : levée des freins à l'insertion, travail sur le projet professionnel, formation, reprise de contact avec le monde du travail et ses contraintes, préparation à la sortie du chantier, accès à l'emploi...pour l'essentiel.

En 2010, le département comptait 16 chantiers : 12 portés par des associations et 4 portés par des EPCI ou collectivités territoriales.

L'aide du département est calculée sur la base de 4 000€ par an et par poste en contrat aidé agréé par le CDIAE dans la limite de 220 postes arrêtés par le Conseil Général.

Mise en place avec l'aide du FSE en 2006, cette aide a été maintenue jusqu'en fin d'année 2010.

Pendant le contexte budgétaire tendu, contraint le département pour les prochains exercices à obtenir des financements européens lesquels induisent le recours au dispositif des « marchés publics ».

Au cours de l'année 2010, 2 chantiers ont été aidés au titre de l'investissement :

- Le Jardin des Estreys dans le cadre du remplacement nécessaire du matériel de production en raison de l'activité (maraîchage) très consommatrice de ces matériels.
- Le nouveau chantier de Bonneval porté par la commune, pour son démarrage.

Pendant l'année 2010, **359 personnes** ont été salariées sur les chantiers d'insertion du département dont **189 bénéficiaires du RSA** soit 53% alors que le département n'en exige que 40%.

Depuis 2009 -année de mise en œuvre de la réforme de l'IAE- des dialogues de gestion ont été mis en place avec chaque structure. Ils associent la structure, l'Etat (Direccte), Pôle Emploi et le Conseil Général.

Au cours de ces dialogues, sont examinés les projets d'insertion des structures déclinés selon 4 axes :

- L'accueil et l'intégration des salariés en milieu de travail
- L'accompagnement social et professionnel des salariés
- La formation des salariés
- La contribution de la structure à l'activité économique et au développement du territoire.

Au cours de ces dialogues, l'Etat -représenté par la Direccte et Pôle Emploi- et le Département attachent une importance particulière à la qualité de la ressource humaine, au projet d'insertion de la structure et aux résultats obtenus en terme de sorties.

➤ l'encadrement des salariés :

Les taux d'encadrement sont calculés en fonction du nombre d'ETP d'encadrant rapporté au nombre de salariés.

Pour l'encadrement socioprofessionnel le taux moyen est de **8,59%**. Il s'échelonne entre 16,57% (Meygalit) et 1,13% (La Régie de Quartier) voire 0% (chantier de Bonneval dont l'encadrement est effectué par Monsieur Bard maire de la commune et quelques bénévoles).

Pour l'encadrement technique le taux moyen est de **14,96%**. Il s'échelonne entre 34,09% (Accueil St François) et 3,75% (Réagir 43 sachant que ce chantier a pour projet de renforcer très prochainement son encadrement technique).

➤ Le projet pédagogique des structures

Le projet de chaque structure a été évalué en 2009 sur la base des 4 axes de la réforme de l'IAE, eux-mêmes déclinés en 14 sous critères.

Les projets les plus aboutis étaient ceux des Restos du Cœur et du Jardin des Estreys et les projets nécessitant le plus d'améliorations étaient ceux de La Régie de Quartier et du chantier Coup de Pouce (ce chantier va bénéficier du dispositif DLA notamment pour retravailler son projet).

En 2010, les projets des structures n'ayant pas évolué de façon notable, on peut considérer que les conclusions sont toujours d'actualité.

➤ Les résultats en terme de sorties :

Avec le nouveau chantier de Bonneval, la moyenne des sorties dynamiques s'affiche à **63,65%** mais ce chiffre cache des disparités.

Dans la mesure où les nouvelles normes de l'IAE portent les sorties dynamiques à 60%, nous pouvons en déduire que les structures du département

assurent un niveau de sorties très satisfaisant, surtout dans le contexte économique actuel et compte tenu des publics qu'elles accueillent.

En effet, le chantier de Bonneval est parvenu à reclasser tous les salariés sortis sur l'exercice 2010 ; ce qui lui donne un taux de réussite de 100%.

Pour les autres chantiers, les taux de sorties dynamiques s'échelonnent entre 81% (*Réagir 43 sur Brioude*) et 25% (*La Régie de Quartier sur Le Puy en Velay*).

## **5/ LES CONTRATS AIDES**

En 2010 le dispositif a connu une modification avec la disparition des CI-RMA et CAV, remplacés par le Contrat Unique d'Insertion (CUI). Lequel se décline cependant en CIE, lorsque l'employeur est dans le champ concurrentiel ou CAE s'il ne l'est pas.

Pour le Conseil Général, les contrats aidés ont un coût voisin de celui d'une allocation rSa. Ils permettent ou facilitent l'accès à un emploi, pour des bénéficiaires. Ce dispositif présente donc un véritable intérêt social, sans réel surcoût, dans la mesure où le département n'assure ce cofinancement que pour les seuls bénéficiaires du rSa de sa compétence financière. Cette mesure reste facultative.

Cependant, compte tenu des contraintes budgétaires et des incertitudes résultant du nouveau dispositif, le Département s'est engagé de manière « prudentielle » sur le cofinancement avec l'Etat dans le cadre d'une convention (CAOM) semestrielle : portant sur 135 CAE et 20 CIE. Au second semestre, 50 CAE ont été ajoutés. La priorité dans l'attribution de ces contrats aidés allant tout naturellement aux chantiers d'insertion. La gestion en fin d'année fut délicate au vu d'un nombre de demandes (renouvellement notamment) supérieure à notre enveloppe.

Ce sont au total 186 nouveaux contrats qui ont été signés par le Département, en 2010, est la dépense totale au titre de l'exercice s'élève à 1 370 909 €. Elle présente un recul de 21% par rapport au montant 2009.

# II / PERSPECTIVES

## 2011/2013

Le Programme Départemental d'Insertion est maintenu comme l'outil définissant la politique d'accompagnement social et professionnel du Conseil Général pour les publics relevant de l'insertion.

Cependant, les travaux menés dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion (PTI) avec les partenaires de l'insertion ont permis de cibler un certain nombre d'axes stratégiques.

## **1) LES AXES STRATEGIQUES RETENUS PAR LE DEPARTEMENT**

La loi RSA a considérablement modifié le paysage en matière d'insertion. elle a mis un point d'arrêt à une définition globale de l'insertion pour afficher une priorité sans équivoque à un seul objectif : l'emploi.

Conscient de la vision binaire (le professionnel et le social) que propose la loi, le Conseil Général de Haute-Loire s'est donné comme objectif de travailler à l'employabilité des publics de l'insertion dont il a la responsabilité.

Pour ce faire, il envisage :

- D'engager chaque bénéficiaire dans un parcours individualisé
- De lever les freins à l'insertion
- D'élaborer une stratégie en faveur du retour à l'emploi des publics selon un parcours établi en 3 étapes : la restauration de la confiance et de l'estime de soi, puis le retour vers l'autonomie et enfin la reprise de contact avec le monde professionnel.

### **1/ RESTAURATION de la CONFIANCE & de l'ESTIME de SOI**

#### **↳ La lutte contre l'isolement des personnes ou des familles en difficultés**

Cet axe recouvre des actions de type Oasis sociale ou des ateliers de « vie sociale » composés de modules relatifs à la citoyenneté, la découverte de son environnement administratif, culturel,... **(cf. fiche action n°1 & fiche projet n°9)**

#### **↳ Lutter contre l'illettrisme des personnes n'ayant pas accès aux dispositifs de droit commun **(Cf. fiche action n2)****

### **2/ RETOUR VERS L'AUTONOMIE**

#### **↳ Faciliter l'organisation de la vie familiale**

Cet axe vise à soutenir les actions relatives à la parentalité, à l'éducation budgétaire. **(Cf. fiche action n°3)**

#### **↳ Développer la prévention en matière de santé et faciliter l'accès aux soins**

Cet axe vise à poursuivre la collaboration avec la CPAM et instaurer de nouveaux partenariats par la mise en place notamment d'ateliers santé. **(Cf. fiche action n°4 & fiche projet n°9)**

#### ↳ **Mieux prendre en compte la problématique logement**

Cet axe vise à optimiser l'utilisation des dispositifs existants et mettre en place des ateliers relatifs aux problématiques logement.

#### ↳ **Soutien à la mobilité et l'accès aux transports**

Cet axe comporte des aides directes, des actions menées par des prestataires ainsi qu'une politique volontariste du Conseil Général en matière d'accès aux transports.

*(Cf. fiches action n°5, n°6, n°7 & fiche projet n°10)*

### **3/ REPRISE DE CONTACT AVEC LE MONDE PROFESSIONNEL**

#### ↳ **Favoriser la remobilisation des bénéficiaires du RSA et leur accès à la formation**

Cet axe vise à travailler en collaboration avec le Conseil Régional sur la thématique de la formation mais aussi d'autres partenaires dans d'éventuels projets de remobilisation en direction des bénéficiaires du RSA. *(Cf. fiche projet n°11)*

#### ↳ **Promouvoir les clauses d'insertion dans les marchés publics**

Cet axe vise à promouvoir l'insertion professionnelle des publics en difficulté au regard de l'emploi par l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics du Département. *(Cf. fiche projet n°12)*

#### ↳ **Mobiliser les acteurs du monde économique pour promouvoir l'insertion professionnelle**

Cet axe vise à consolider les liens avec Pôle Emploi –partenaire essentiel de l'insertion professionnelle- et à développer des liens avec les organismes consulaires au profit des publics spécifiques. *(Cf. fiche action n°8 & fiche projet n°13)*

#### ↳ **Développement de la collaboration avec les SIAE**

Cet axe vise à la fois une mutualisation souhaitable des moyens des chantiers mais aussi la mise en place d'une réflexion plus générale sur la performance globale des structures, leur potentiel innovant, les modes de collaboration avec le Conseil Général.... *(Cf. fiche projet n°14)*



## **2) DECLINAISON DES AXES STRATEGIQUES :**

### **LES FICHES ACTIONS & PROJETS**

# A/ Les fiches Actions

## RESTAURATION de la CONFIANCE & de l'ESTIME de SOI

*Axe stratégique : Lutter contre l'isolement des personnes ou des familles en difficultés*

### Fiche action n° 1

**Participation des travailleurs sociaux à des actions de lutte contre l'isolement en coopération avec les partenaires de l'insertion**

#### Liste des actions en cours :

↪ **Solidactions** à Yssingaux

avec la Croix Rouge

↪ **Action de lutte contre l'isolement** à St Maurice de Lignon

avec le Secours Catholique et le concours de la municipalité

↪ **Action de lutte contre l'isolement** sur l'Emblavez

avec le Secours Catholique

↪ **Diverses actions sociales en milieu rural** à Craponne

avec le centre Léo Lagrange

↪ **Jardin partagé** à Brioude

avec l'association DECLIC

↪ **L'AIR (Langeac Accompagnement Initiatives Rencontres)** à Langeac

avec le concours de la municipalité

## RESTAURATION de la CONFIANCE & de l'ESTIME DE SOI

*Axe stratégique : Lutter contre l'isolement des bénéficiaires du RSA par l'accès à la formation*

<b>Fiche action n° 2</b>	
<b>Lutter contre l'illettrisme des personnes n'ayant pas accès aux dispositifs de droit commun</b>	
<p><b><u>Pilotes de l'action :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Service Social Départemental</li> <li>➤ Service RSA-Insertion</li> </ul> <p><b><u>Prestataire :</u></b> CEFORA, organisme de formation</p>	<p><b><u>Partenaires et/ou services associés :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Association Le Rotary Club</li> <li>➤ Service Social Départemental</li> <li>➤ M S A</li> </ul>
<p><b><u>Echéancier :</u></b> 2011-2012</p>	<p><b><u>Public visé :</u></b> prioritairement des bénéficiaires du RSA mais à la marge le groupe peut être ouvert à d'autres minima sociaux (Pension d'invalidité, personnes en situation de handicap, ...)</p>
<p><b><u>Budget prévisionnel :</u></b> 5 000€ à 7 000€</p>	<p><b><u>Modalités de mise en œuvre :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• repérage des publics par les référents sociaux</li> <li>• ½ journée de formation hebdomadaire</li> <li>• nombre de séances prévu : 26</li> <li>• mise en place d'un Comité de pilotage</li> </ul>
<p><b><u>Résultats attendus :</u></b> reprise de confiance en soi, réactualisation des savoirs de base, développement de la mobilité, évolution des représentations relatives au monde du travail</p>	
<p><b><u>Descriptif :</u></b></p> <p>Action collective au Chambon sur Lignon 3 modules sont proposés en alternance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un atelier de développement des compétences (atelier d'écriture, maîtriser les écrits du quotidien, optimiser sa gestion du quotidien)</li> <li>• Visites d'entreprises organisées par le Rotary Club</li> <li>• Atelier d'échanges réciproques de savoirs animé par les travailleurs sociaux du Département</li> </ul>	
<p><b><u>Indicateurs d'évaluation :</u></b> nombre de personnes ayant participé à l'atelier et utilisation de l'outil PEEPI pour mesurer la progression des personnes.</p>	

## RETOUR VERS L'AUTONOMIE

Axe stratégique : *Faciliter l'organisation de la vie familiale*

### Fiche action n° 3

#### Participation des travailleurs sociaux à des actions de soutien à la parentalité

↳ **Action portée par une collectivité**

**Atelier parents/enfants** avec la Communauté de Communes du Mézenc

↳ **Action portée par une association**

**« Le goûter des parents »** à Yssingeaux

## RETOUR VERS L'AUTONOMIE

Axe stratégique : Développer la prévention en matière de santé & faciliter l'accès aux soins

Fiche action n° 4	
Poursuivre le développement sur le territoire des bilans de santé	
<p><b><u>Pilotes de l'action :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour les bilans de santé</li> </ul> <p><b><u>Opérateur :</u></b> ISBA</p>	<p><b><u>Partenaires et/ou services associés :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Service social départemental</li> <li>➤ service RSA-Insertion</li> </ul>
<p><b><u>Echéancier :</u></b> 2011-2013</p>	<p><b><u>Public visé :</u></b> Les publics en situation de précarité Les bénéficiaires de minima sociaux</p>
<p><b><u>Budget prévisionnel :</u></b> mise à disposition de personnels + frais de déplacement des bénéficiaires, estimation 1 000 € / an</p>	
<p><b><u>Résultats attendus :</u></b></p> <p>Levée des freins à l'insertion par la santé Meilleure prise en compte par les bénéficiaires de leurs problèmes de santé</p>	<p><b><u>Modalités de mise en œuvre :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ information des bénéficiaires (individuelle par le référent social de la personne puis réunion de sensibilisation animée par la CPAM en collaboration avec les référents sociaux)</li> <li>➤ inscription préalable et organisation des plannings</li> <li>➤ mise en œuvre du transport des participants en collaboration avec le service RSA-Insertion</li> <li>➤ accueil des participants sur le site du bilan avec organisation d'une collation.</li> </ul>
<p><b><u>Descriptif :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ un examen clinique réalisé par un médecin généraliste</li> <li>➤ un bilan dentaire assuré par un chirurgien dentiste</li> <li>➤ des examens para cliniques réalisées par une infirmière</li> </ul>	
<p><b><u>Indicateurs d'évaluation :</u></b> Nombre de personnes ayant bénéficié d'un bilan de santé Impact du bilan sur l'accompagnement social global</p>	

## RETOUR VERS L'AUTONOMIE

Axe stratégique : Soutien à la mobilité et l'accès aux transports

Fiche action n° 5	
Mise en place d'une action de formation & de remobilisation axée sur la mobilité	
<p><b><u>Pilotes de l'action :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ le service RSA-Insertion</li> </ul> <p><b><u>Prestataire :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ FIT Formation</li> </ul>	<p><b><u>Partenaires et/ou services associés :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ le service social départemental</li> </ul>
<p><b><u>Echéancier :</u></b> 2011-2012</p>	<p><b><u>Public visé :</u></b> Les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs et faisant l'objet d'un accompagnement social.</p>
<p><b><u>Budget prévisionnel :</u></b> 60 000€ sur 2 ans</p>	
<p><b><u>Résultats attendus :</u></b></p> <p>Levée des freins liés à la mobilité pour une meilleure insertion sociale voire l'accès à une insertion professionnelle.</p>	<p><b><u>Modalités de mise en œuvre :</u></b></p> <p>Marché public</p> <p>Modalités décrites dans le Guide de l'Insertion</p>
<p><b><u>Descriptif :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ location sociale</li> <li>➤ formation à la mobilité             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic d'entrée</li> <li>• Module savoirs de base</li> <li>• Apprentissage code de la route</li> <li>• Apprentissage conduite</li> <li>• Atelier mobilité transversal à toutes les prestations</li> </ul> </li> </ul>	
<p><b><u>Indicateurs d'évaluation :</u></b> nombre de personnes ayant obtenu le code, le permis de conduire, une solution de mobilité.</p> <p>Impact de la formation sur l'insertion des personnes (en terme d'autonomie voire d'emploi).</p>	

## RETOUR VERS L'AUTONOMIE

Axe stratégique : Soutien à la mobilité et l'accès aux transports

Fiche action n° 6	
Confirmer l'aide du Conseil Général aux bénéficiaires du RSA en matière de transports	
<p><b><u>Pilotes de l'action :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Service RSA-Insertion</li> <li>➤ Service des transports</li> </ul>	<p><b><u>Partenaires et/ou services associés :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Service Social Départemental</li> </ul>
<p><b><u>Echéancier :</u></b> durée du marché du service Transports</p>	<p><b><u>Public visé :</u></b> bénéficiaires du RSA</p>
<p><b><u>Budget prévisionnel :</u></b> Inclus dans les marchés ci-dessus</p>	
<p><b><u>Résultats attendus :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ meilleur accès aux transports des bénéficiaires</li> <li>➤ lever des freins à l'insertion par la mobilité</li> </ul>	<p><b><u>Modalités de mise en œuvre :</u></b></p> <p>Clause d'insertion sociale dans un marché public</p> <p>La procédure d'accès des bénéficiaires à ce type d'aide est décrite dans le Guide Départementale de l'Insertion.</p>
<p><b><u>Descriptif :</u></b></p> <p>Prise en charge financière des coûts liés à la mobilité par un dispositif d'aides directes (cf. Guide de l'Insertion).</p> <p>Mise en œuvre d'une tarification particulière dans le cadre d'un marché public initié par le service des transports.</p>	
<p><b><u>Indicateurs d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ nombre de personnes ayant bénéficié de ce type d'aide</li> <li>➤ efficacité de la mesure en terme de résolution de problèmes</li> </ul>	

## RETOUR VERS L'AUTONOMIE

### Axe stratégique : Soutien à la mobilité

<b>Fiche action n° 7</b>  <b>Confirmer l'aide du Conseil Général en matière de déménagements sociaux</b>	
<p><b><u>Pilote(s) ou Porteur(s) de l'action :</u></b></p> <p>Service RSA-Insertion</p> <p><b><u>Opérateur(s) de l'action :</u></b>            Association Réagir 43 à Brioude            La Régie de Quartier au Puy            La fondation Armée du Salut au Chambon s/Lignon</p>	<p><b><u>Partenaires et/ou services associés :</u></b></p> <p>Service Social Départemental            CCAS du Puy en Velay            CCAS de Brioude            CHRS Le Tremplin            CHRS Trait d'Union            CAF (CESF)</p>
<p><b><u>Echéancier :</u></b> 2011 (convention reconductible 2 fois)</p>	<p><b><u>Public visé :</u></b> les Bénéficiaires du RSA</p>
<p><b><u>Financement :</u></b> selon dispositif conventionnel : estimation 30 000 €/an</p>	
<p><b><u>Résultats attendus :</u></b> une amélioration qualitative de la situation du bénéficiaire au regard de son insertion en général</p>	<p><b><u>Modalités de mise en œuvre :</u></b></p> <p>Dispositif conventionnel de « tiers payant »            Demande de la prestation par le référent social de la personne            Examen des demandes            Un accord de principe est envoyé au prestataire            Les modalités pratiques du déménagement sont réglées entre le prestataire, le référent et le bénéficiaire.</p>
<p><b><u>Descriptif :</u></b></p> <p>Déménagement social effectué par les 3 opérateurs sur leur bassin d'emploi respectif. Le bénéficiaire conditionne ses effets et prépare le déménagement            L'aide est versée au prestataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 500€ pour un déménagement préparé</li> <li>• 600€ pour un déménagement non préparé (urgence, expulsion, personne porteuse d'un handicap)</li> <li>• indemnité kilométrique au delà de 40Kms (A/R)</li> </ul>	
<p><b><u>Indicateurs d'évaluation :</u></b> nombre de déménagements sociaux réalisés</p>	



## REPRISE DE CONTACT AVEC LE MONDE DU TRAVAIL

Axe stratégique : Développer les liens avec les organismes consulaires au profit des publics spécifiques

<b>Fiche action n° 8</b>  <b>Soutien aux agriculteurs en difficultés</b>	
<p><b><u>Pilote(s) ou Porteur(s) de l'action :</u></b></p> <p>La Chambre d'Agriculture</p> <p><b><u>Opérateur(s) de l'action :</u></b></p>	<p><b><u>Partenaires et/ou services associés :</u></b></p> <p>MSA Service Social Départemental</p>
<p><b><u>Echéancier :</u></b> 2011</p>	<p><b><u>Public visé :</u></b> les agriculteurs en difficultés éligibles au dispositif</p>
<p><b><u>Financement :</u></b> 32 500€ + mise à disposition du personnel social pour élaboration du diagnostic</p>	
<p><b><u>Résultats attendus :</u></b> Trouver des solutions aux difficultés des agriculteurs (solutions techniques, complément d'activité, reconversion...)</p>	<p><b><u>Modalités de mise en œuvre :</u></b></p> <p>CONVENTION ANNUELLE Appel d'un numéro vert Pré-évaluation pour vérifier l'éligibilité Diagnostic réalisé conjointement avec le Service Social Départemental</p> <p>Répartition des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Chambre d'agriculture a en charge les aspects techniques du dossier</li> <li>• Le SSD apporte sa compétence sociale</li> </ul> <p>Lorsque le plan d'actions préconise une reconversion ou un complément d'activités, un lien est établi avec le dispositif DEAFAD financé par l'Europe et piloté par le lycée agricole de Bonnefonds</p>
<p><b><u>Descriptif :</u></b> dispositif d'écoute et d'aide aux agriculteurs en difficultés. Diagnostic de la situation Synthèse présentée en comité technique Proposition d'un plan d'actions Suivi du plan d'actions</p>	
<p><b><u>Indicateurs d'évaluation :</u></b> Eléments statistiques Bilan annuel de l'opération</p>	

## REPRISE DE CONTACT AVEC LE MONDE DU TRAVAIL

Axe stratégique : Mobiliser les acteurs du monde économique pour promouvoir l'insertion professionnelle

<b>Fiche action n° 9</b>  <b>Poursuite des actions d'accompagnement professionnel renforcé</b>	
<p><b><u>Pilote(s) ou Porteur(s) de l'action :</u></b> Service RSA-Insertion</p> <p><b><u>Opérateur(s) de l'action :</u></b> Selon résultat du marché</p>	<p><b><u>Partenaires et/ou services associés :</u></b> Fonds Social Européen</p>
<p><b><u>Echéancier :</u> 2011</b></p>	<p><b><u>Public visé :</u></b> les bénéficiaires du RSA qui ont besoin de redéfinir ou d'adapter leur projet professionnel au marché du travail, qui connaissent une perte de repères dans le marché de l'emploi ou qui cumulent plusieurs problématiques en terme de freins à l'emploi.</p>
<p><b><u>Financement :</u></b> BP 2011 = 114 250 € / à raison de 714 €/accompagnement</p>	
<p><b><u>Résultats attendus :</u></b> 65% de sorties dynamiques dont 25% de sorties en emploi durable et 40% en sorties de transition et sorties positives.</p>	<p><b><u>Modalités de mise en œuvre :</u></b> Marché Public  Suivi via Comité de Pilotage trimestriel</p>
<p><b><u>Descriptif :</u></b> Accompagnement de 100 bénéficiaires en continu sur 6 mois (160 personnes maximum). Entretien individuel au moins une fois par semaine. Possibilité d'accompagnements collectifs Accompagnement sur les 3 bassins d'emploi du département. Orientation sur l'action par les Equipes Pluridisciplinaires.</p>	
<p><b><u>Indicateurs d'évaluation :</u></b> Selon résultats attendus (Cf. ci-dessus)</p>	

## REPRISE DE CONTACT AVEC LE MONDE DU TRAVAIL

Axe stratégique : Développement de la collaboration avec les SIAE

<b>Fiche Action n° 10</b> <b>Accompagnement socioprofessionnel des personnes en difficultés recrutées en contrats aidés dans les chantiers d'insertion</b>	
<p><b><u>Pilote(s) ou Porteur(s) de l'action :</u></b></p> <p>Service RSA-Insertion</p> <p><b><u>Opérateur(s) de l'action :</u></b></p> <p>Service RSA-Insertion</p>	<p><b><u>Partenaires et/ou services associés :</u></b></p> <p>La DIRECCTE</p> <p>Fonds Social Européen</p>
<p><b><u>Echéancier :</u> 2011 et suivantes</b></p>	<p><b><u>Public visé :</u> Les salariés en contrat aidé dans les chantiers d'insertion</b></p>
<p><b><u>Financement :</u> BP 2011 = 875 000 €</b>                      Estimation 2012-2013 = 880 000 €</p>	
<p><b><u>Résultats attendus :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une qualité de l'accompagnement (professionnalisme des accompagnateurs, temps passé en individuel et en collectif auprès des personnes)</li> <li>• Des résultats positifs en terme de sorties</li> </ul>	<p><b><u>Modalités de mise en œuvre :</u></b></p> <p>Marché public</p>
<p><b><u>Descriptif :</u> des entretiens individuels et des actions collectives répartis selon les axes de la réforme de l'IAE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil &amp; intégration des salariés</li> <li>• Levée des freins à l'insertion</li> <li>• Définition d'un projet professionnel voire d'un projet de formation</li> <li>• Préparation à la sortie</li> </ul>	
<p><b><u>Indicateurs d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps passé par les encadrants de la structure à l'accompagnement socioprofessionnel (pièces justificatives des paiement marchés)</li> <li>• Rendu FSE (bilans annuels)</li> </ul>	

## REPRISE DE CONTACT AVEC LE MONDE DU TRAVAIL

*Axe stratégique :* Favoriser l'accès à la formation et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA

<b>Fiche action n° 11</b>  <b>Aide du Conseil Général en matière d'emploi</b> <b>via les contrats aidés pris en charge par la collectivité</b>	
<p><b><u>Pilote(s) ou Porteur(s) de l'action :</u></b> Service RSA-Insertion</p> <p><b><u>Opérateur(s) de l'action :</u></b> Service RSA-Insertion</p>	<p><b><u>Partenaires et/ou services associés :</u></b> La DIRECCTE  Pôle Emploi  L'Agence de Service des Paiements</p>
<p><b><u>Echéancier :</u></b> 2011 et suivantes</p>	<p><b><u>Public visé :</u></b> les publics bénéficiaires du RSA éligibles aux contrats aidés</p>
<p><b><u>Financement :</u></b> La participation du Département représente au maximum le montant d'un RSA socle. BP 2011 = 1 080 500 €</p>	
<p><b><u>Résultats attendus :</u></b> Retour vers l'emploi ordinaire, accès à des formations qualifiantes...</p>	<p><b><u>Modalités de mise en œuvre :</u></b>  Signature d'une CAOM (Convention Annuelle d'Objectifs &amp; de Moyens) avec Pôle Emploi et l'Etat.</p>
<p><b><u>Descriptif :</u></b> Contrat de travail associé à des engagements de l'employeur sur des modalités d'accompagnement, d'intégration et de professionnalisation. -CIE : en secteur marchand -CAE en secteur non marchand</p>	
<p><b><u>Indicateurs d'évaluation :</u></b> Nombre de contrats aidés sollicités auprès du Département et taux de sorties dynamiques</p>	

## B/ Les Fiches Projets

### RESTAURATION de la CONFIANCE et de l'ESTIME de SOI

&

### RETOUR VERS L'AUTONOMIE

*Axe stratégique : Lutter contre l'isolement des personnes et des familles*

*Axe stratégique : Développer la prévention en matière de santé*

#### Fiche projet n°12

Participation des travailleurs sociaux à des réflexions et/ou des actions menées dans le cadre de la Charte de Cohésion Sociale du Pays de Lafayette

- ↳ Prévention santé auprès de femmes vivant en milieu rural  
avec la MSA et le Comité Régional d'Education Physique de Gym Volontaire  
sur les sites de La Chaise Dieu et Saugues
  
- ↳ Actions de prévention auprès des agriculteurs en détresse sociale  
avec la MSA et les élus du Pays de Blesle
  
- ↳ Prévention des conduites addictives  
avec l'ANPAA, le SAVS, la Mission locale de Brioude, des CCAS, des élus  
sur les sites : Pays de Saugues et Auzon Communauté

# RETOUR VERS L'AUTONOMIE

Axe stratégique : Soutien à la mobilité et l'accès aux transports

Fiche projet n° 13	
Mise en œuvre d'une réflexion sur le transport à la demande	
<b><u>Pilotes de l'action :</u></b>  ➤ Service RSA-Insertion	<b><u>Partenaires et/ou services associés :</u></b>  ➤ Service social Départemental ➤ Collectivités (Pays, communes...) ➤ Chantiers d'insertion ➤ Secteur associatif
<b><u>Echéancier :</u></b> 2011-2013	<b><u>Public visé :</u></b> publics en situation de précarité
<b><u>Budget prévisionnel :</u></b> budget de communication Estimation 1 000€ /an	
<b><u>Résultats attendus :</u></b> Propositions d'actions et/ou de dispositifs permettant à des personnes en situation de précarité de trouver rapidement une solution à leurs problèmes de mobilité.	<b><u>Modalités de mise en œuvre :</u></b>  ➤ Recensement de l'offre ➤ Constitution d'une banque de données ➤ Centralisation des informations dans un centre ressources ➤ Rendre les informations accessibles à tout public ➤ Optimiser l'existant ➤ Négocier l'élargissement de certains dispositifs ➤ Repérer les « zones blanches » ➤ Rechercher des solutions
<b><u>Descriptif :</u></b>  Groupe de travail	
<b><u>Indicateurs d'évaluation :</u></b> Conclusions du groupe de travail faisant l'objet d'un écrit voire d'une présentation.	

# REPRISE DE CONTACT AVEC LE MONDE DU TRAVAIL

*Axe stratégique : Favoriser l'accès à la formation et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA*

<b>Fiche projet n° 14</b>	
<b>Mise en place d'une action de remobilisation des publics éloignés de l'emploi</b>	
<p><b><u>Pilotes de l'action :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Service RSA-Insertion</li> </ul>	<p><b><u>Partenaires et/ou services associés :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les chantiers d'insertion</li> <li>➤ Pôle Emploi</li> <li>➤ Les référents sociaux partenaires</li> <li>➤ Le Fonds Social Européen</li> <li>➤ Le Service Social Départemental</li> </ul>
<p><b><u>Echéancier :</u></b> 2012 - 2013</p>	<p><b><u>Public visé :</u></b> Bénéficiaires du RSA financés par le Conseil Général inscrits ou non à Pôle Emploi <b>et</b> en recherche d'emploi</p>
<p><b><u>Budget prévisionnel :</u></b> estimation 100 000€/an</p>	
<p><b><u>Résultats attendus :</u></b> meilleur accès à l'emploi et à la formation pour les bénéficiaires, optimisation des entrées en chantiers d'insertion</p>	<p><b><u>Modalités de mise en œuvre :</u></b>  Marché public ou Appel à Projet</p>
<p><b><u>Descriptif :</u></b> Accompagnement vers l'emploi associant suivi individuel et collectif</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plate forme d'accueil (sensibilisation à l'action)</li> <li>• Suivi individuel par un référent avec contrat d'objectifs (entretiens individuels réguliers)</li> <li>• Modules de formation (citoyenneté, réalités du travail, vie quotidienne...)</li> <li>• Périodes d'immersion en chantiers d'insertion</li> </ul>	
<p><b><u>Indicateurs d'évaluation :</u></b> 80% de sorties positives</p>	

# REPRISE DE CONTACT AVEC LE MONDE DU TRAVAIL

*Axe stratégique : Promouvoir les clauses d'insertion dans les marchés publics*

<b>Fiche projet n° 15</b> <b>Généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics passés par le Département</b>	
<p><b><u>Pilotes de l'action :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Service RSA-Insertion</li> </ul>	<p><b><u>Partenaires et/ou services associés :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ la direction des ressources humaines</li> <li>➤ la direction des services techniques</li> <li>➤ la direction jeunesse, culture, tourisme</li> <li>➤ la direction espace rural et développement local</li> <li>➤ la direction de l'informatique et de la logistique</li> <li>➤ le CREPI</li> <li>➤ la Direccte</li> <li>➤ Pôle Emploi</li> <li>➤ les SIAE</li> <li>➤ les collectivités territoriales</li> <li>➤ les EPCI</li> <li>➤ fédérations d'employeurs</li> </ul>
<p><b><u>Echéancier :</u></b> 2011-2013</p>	<p><b><u>Public visé :</u></b> les publics en difficultés particulières au regard de l'emploi (dont les bénéficiaires du RSA)</p>
<p><b><u>Budget prévisionnel :</u></b> —</p>	
<p><b><u>Résultats attendus :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une passerelle vers le secteur marchand pour les demandeurs d'emploi et pour les SIAE</li> <li>• Développer les heures de mise à disposition dans le secteur marchand</li> </ul>	<p><b><u>Modalités de mise en œuvre :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ en interne : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Calendrier de rencontres avec les services</li> <li>• Mise en place de réunions de travail</li> <li>• Etablissement de procédures</li> </ul> </li> <li>➤ en externe <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des donneurs d'ordre en partenariat avec la Direccte</li> </ul> </li> </ul>
<p><b><u>Descriptif :</u></b> Utiliser et développer les clauses sociales (article 14, 30 et 53-1 du code des marchés publics)</p>	
<p><b><u>Indicateurs d'évaluation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'heures de travail en insertion réalisé par la collectivité</li> <li>- ratio entre les acteurs engagés à mettre en place des clauses sociales par rapport à ceux qui auront été sensibilisés</li> </ul>	



# REPRISE DE CONTACT AVEC LE MONDE DU TRAVAIL

*Axe stratégique : Développer les liens avec les organismes consulaires et Pôle Emploi au profit des publics spécifiques*

Fiche projet n° 16	
Mise en place de groupes de travail selon les typologies de publics	
<p><b><u>Pilotes de l'action :</u></b></p> <p>➤ Service RSA-Insertion</p>	<p><b><u>Partenaires et/ou services associés :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ chambre de commerce</li> <li>➤ chambre des métiers</li> <li>➤ comité d'expansion</li> <li>➤ Pôle Emploi</li> </ul>
<p><b><u>Echéancier :</u></b> 2012</p>	<p><b><u>Public visé :</u></b> les travailleurs indépendants (dont les auto entrepreneurs), les seniors, les artistes</p>
<p><b><u>Budget prévisionnel :</u></b></p>	
<p><b><u>Résultats attendus :</u></b> Des propositions visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une meilleure prise en charge des publics visés</li> <li>• un taux de sortie ou de reconversion plus important</li> </ul>	<p><b><u>Modalités de mise en œuvre :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• repérage des publics cibles en amont</li> <li>• ciblage des interlocuteurs pertinents</li> <li>• organisation des groupes (établissement d'un calendrier de rencontres, constats, objectifs à poursuivre, propositions)</li> </ul>
<p><b><u>Descriptif :</u></b></p> <p>Groupes de travail</p>	
<p><b><u>Indicateurs d'évaluation :</u></b> nombre d'accords ou de procédures mises en place avec les organismes</p>	

# REPRISE DE CONTACT AVEC LE MONDE DU TRAVAIL

*Axe stratégique : Développer la collaboration avec les Structures d'Insertion par l'Activité Economique*

<b>Fiche projet n° 17</b>	
<b>Mise en place de groupes de travail en fonction de thématiques prédéterminées</b>	
<p><b><u>Pilotes de l'action :</u></b></p> <p>➤ Service RSA-Insertion</p>	<p><b><u>Partenaires et/ou services associés :</u></b></p> <p>➤ SIAE ➤ Direccte ➤ CDIAE ➤ Les réseaux ➤ DLA</p>
<p><b><u>Echéancier :</u></b> 2012</p>	<p><b><u>Public visé :</u></b> les publics relevant des SIAE</p>
<p><b><u>Résultats attendus :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réponse plus efficace et plus efficiente à la complexité des prises en charges individuelles</li> <li>- meilleure information des prescripteurs</li> <li>- meilleur autofinancement des structures</li> <li>- meilleure structuration du paysage de l'IAE</li> </ul>	<p><b><u>Modalités de mise en œuvre :</u></b></p> <p>.Mise en place de groupes de travail</p>
<p><b><u>Descriptif :</u></b></p> <p>Les thématiques potentielles sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutualiser les bonnes pratiques et partager les expériences</li> <li>• Faciliter la coordination entre SIAE, Pôle Emploi et les acteurs du monde marchand &amp; entre SIAE et prescripteurs</li> <li>• Encourager la diversification des activités et la capacité d'innovation des structures</li> <li>• Redéfinir les supports de l'insertion en distinguant ce qui relève de l'IAE (support économique) et ce qui prépare à l'IAE (support d'utilité sociale)</li> </ul>	
<p><b><u>Indicateurs d'évaluation :</u></b> nombre de groupes mis en place, bilan des propositions travaillées par les groupes, nombre d'actions mises en place, nombre de bénéficiaires concernés par ces actions</p>	

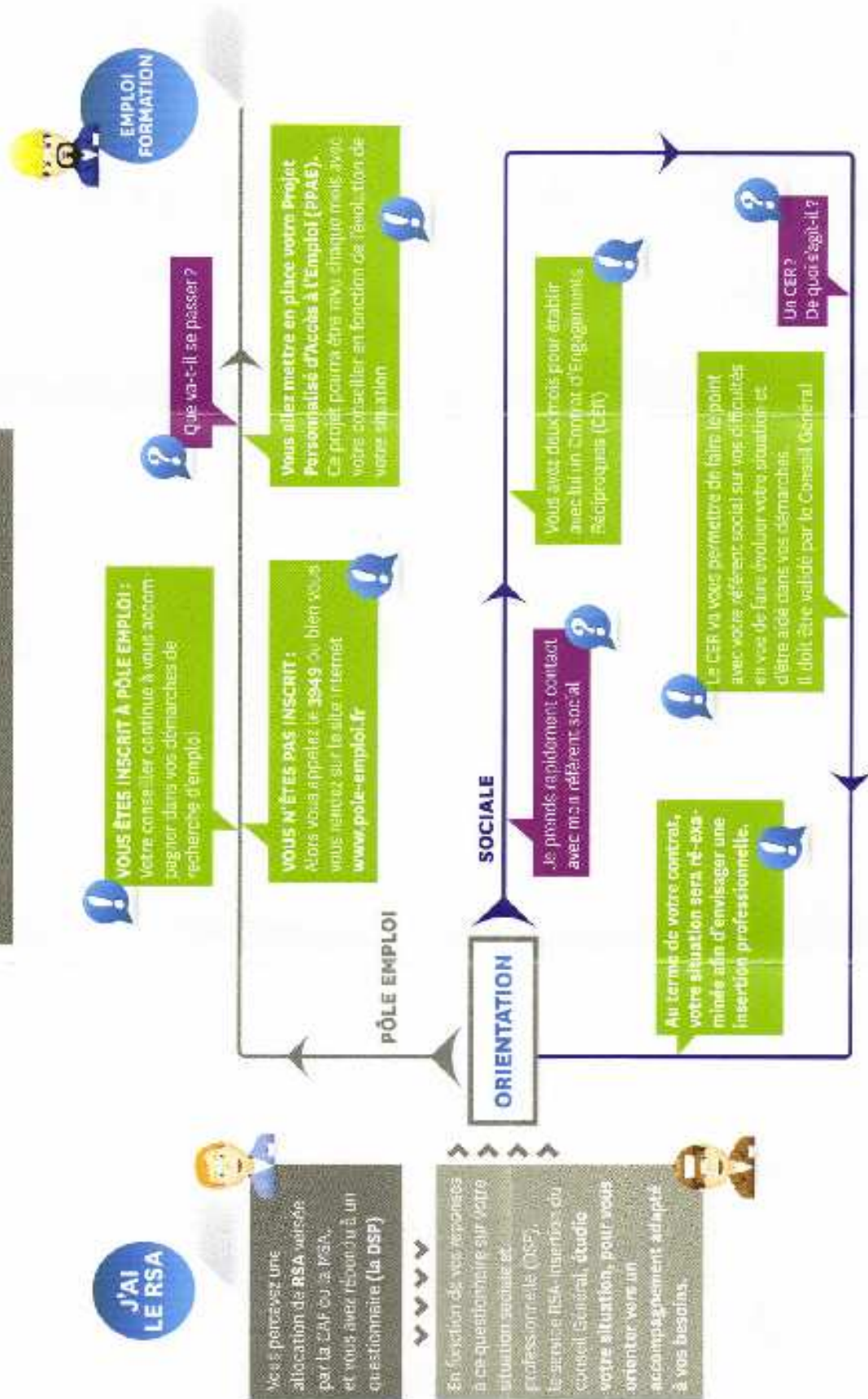
## Conclusion

Malgré un contexte budgétaire contraint, le Conseil Général, à travers son Programme Départemental d'Insertion, s'engage à diversifier son offre d'insertion et mieux la faire correspondre aux besoins des bénéficiaires, des publics fragiles, tels qu'ils ont pu être observés depuis la mise en place du rSa.

A cet égard, les fiches « actions et projets » comportent des indicateurs d'évaluation qui permettront d'en mesurer la pertinence et l'efficacité. L'objectif reste d'apporter dans les meilleures conditions, l'appui, l'aide et le concours de notre collectivité à l'insertion des nos concitoyens qui en ont le plus besoin.

Enfin, ce PDI conçu pour une période triennale offre ainsi des possibilités d'élaboration et de construction, d'actions dans la durée. Il donnera cependant lieu à une évaluation annuelle. Dans cette logique des avenants, compléments et ajouts sont susceptibles d'intervenir, afin de prendre en compte au sein de notre politique départementale, des évolutions, modifications et nouveautés.

## DEUX PARCOURS VERS L'INSERTION



## LES DÉMARCHES À NE PAS OUBLIER

**!** Vous devez informer la CAF ou la MSA de tous les changements de votre situation familiale et professionnelle, dès qu'ils se produisent, donc sans attendre que les caisses vous aient demandé de renvoyer la déclaration trimestrielle de ressources (DTR)

**!** Attention : chaque fin de mois, n'oubliez pas d'actualiser votre inscription à Pôle Emploi.

**!** Que je sois orienté vers l'emploi ou l'accompagnement social, si je ne fais pas ces démarches, je risque de ne plus percevoir le RSA.

## MES NUMÉROS UTILES :

### CAF

Vous pouvez télédéclarer vos ressources trimestrielles  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Tél. : 0810 35 43 10

### MSA

[www.msa-auvergne.fr](http://www.msa-auvergne.fr)  
Tél. : 0969 39 50 50

### CONSEIL GENERAL

e-mail : [bernard.castellino@cg43.fr](mailto:bernard.castellino@cg43.fr)  
Tél. : 04 71 07 42 71  
[www.cg43.fr](http://www.cg43.fr)

### POLE EMPLOI

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)  
Tél. : 39 49

Mon N° allocataire : \_\_\_\_\_

Coordonnées de mon référent : \_\_\_\_\_

Mon nom : \_\_\_\_\_

Mon n° de téléphone : \_\_\_\_\_

 **CONSEIL GÉNÉRAL  
Haute-Loire**



**CONSEIL GÉNÉRAL  
Haute-Loire**

Chaque jour, à son tour



## Le RSA des droits et des devoirs

Les différents organismes ayant en charge le RSA, vous présentent en quoi consiste ces devoirs.



# GLOSSAIRE DES SIGLES UTILISES

ACI	Atelier et Chantier d'Insertion
ADMR	Aide à Domicile en Milieu Rural
AED	Aide Educative à Domicile
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
APRE	Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi
ARS	Agence Régionale de Santé
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAOM	Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens
CAV	Contrat d'Avenir
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
CER	Contrat d'Engagements Réciproques
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIDFF	Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles
CIE	Contrat Initiative Emploi
CI-RMA	Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activité
CMU	Couverture Maladie Universelle
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CUI	Contrat Unique d'Insertion
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la consommation, du Travail et de l'Emploi
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DSP	(recueil) des Données Socio Professionnelles
E2C	Ecole de la 2 <sup>ème</sup> Chance
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FSL	Fonds Solidarité Logement
IAE	Insertion par l'Activité Economique
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MOUS	Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale
MSA	Mutualité Sociale Agricole
PDALPD	Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDI	Programme Départemental d'Insertion
PE	Pôle Emploi
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PRIMERE	Point Rencontre Initiative MERE de jeunes enfants
PTI	Pacte Territorial d'Insertion
RSA	Revenu de Solidarité Active
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Economique